

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



La vacation Forte, L'IJAT 40€, le paiement des ASA, ce sont des dossiers UNITÉ SGP POLICE !

Aux élections professionnelles, vote pour la SEULE force de contestation, qui ne s'est pas couchée devant l'administration pour un protocole au rabais, pour la seule fédération ne défendant ni commissaires, ni officiers, mais uniquement des Gradés, Gardiens, PATS et ADS !

VOTE UNITÉ SGP POLICE - FSMI FO



SOMMAIRE

- 4 LE BILAN DES 3 DERNIÈRES ANNÉES**
Nous y étions...Et vous ?
- 8 SCANNER**
Brèves Insolites
- 10 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 18 ACTION SYNDICALE**
Vers une fermeture du poste Lauterbourg
- 19 ACTION SYNDICALE**
Travail de Nuit, l'heure est au concret
- 20 ACTION SYNDICALE**
Quand le «majoritaire» sape la CAPL Formation
- 22 ACTION SYNDICALE**
CRS : Cap sur les élections professionnelles
- 26 ACTION SYNDICALE**
FSPN : Des conditions de travail en berne
- 30 ACTION SYNDICALE**
IDF : Construire, Militer, Résister et Gagner
- 34 ACTION SYNDICALE**
Protocole : retour sur un fiasco annoncé
- 38 ACTION SYNDICALE**
Cycle fort en Gironde
- 42 ACTION SYNDICALE**
ADS : Une belle supercherie...
- 44 PORTRAIT SPORTIF**
Gabriel Coste, met les gaz
- 46 ACTION SYNDICALE**
Cabinet ACR : La défense des policiers
- 49 VOS DROITS**
L'acquisition d'un bien immobilier
- 50 COIN LECTURE**
Toi, avril 2016, l'exil par Thierry Carles

Directeur de publication : Yves Lefebvre
 Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
 Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
 Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
 Crédit photos : 123RF, AFP Forum, Mairie de Bayonne, DGPN-SICoP,
 Arnaud Hellégouarch, Festival Interceltique, Mairie de Lorient,
 Paul Le Guennic, Carlo Conti
 Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio
 UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
 ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Il est temps que les choses changent !

Cette année, les élections professionnelles prennent une tournure particulière par la mise en place du vote électronique.

S'il est censé faciliter les choses et éviter ainsi à chacun de se déplacer dans un bureau de vote, il revêt néanmoins une importance capitale comme jamais cela n'a été.

En effet, depuis de longs mois, vous êtes la cible de toutes les violences et de toutes les agressions, qu'elles soient physiques ou verbales...

*Depuis de longs mois, vous n'avez vu aucune ou si peu d'évolutions de votre carrière **malgré les promesses mirifiques d'évolutions de nos concurrents syndicaux.***

*Nous ne pouvons continuer de la sorte, **il est temps que les choses changent.***

Depuis plusieurs années, ce sont les mêmes qui ont profité des différentes réformes; Plus grave, qui se sont servis sur votre dos, le dos des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.

Alors oui, ces dernières années, rien ne vous aura été épargné. Des conditions de travail de plus en plus pénibles, un management d'un autre âge, une politique du chiffre et une culture du résultat toujours aussi présentes, des effectifs restreints rendant les services exsangues et un pouvoir d'achat plus que jamais limité à son strict minimum, sans oublier les risques psychosociaux qui conduisent, chaque année, trop de nos collègues à nous quitter de manière violente.

*Cela nous n'en voulons plus et **laissons aux signataires d'un protocole au rabais la responsabilité de ce triste bilan.***

Toujours plus pour les officiers et commissaires mais toujours moins pour les gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.

Cela ne peut plus durer !



Yves LEFEBVRE - Secrétaire Général

*Alors oui, **il faut se mobiliser et voter massivement** pour montrer à cette administration qu'elle ne peut continuer de décider à notre place, pour démontrer à ces officiers et commissaires que ce ne sont pas eux qui font la police mais bien les gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.*

*C'est pourquoi, au travers de ces quelques pages, nous ne vous faisons pas de promesses démagogiques mais **des propositions objectives pour demain.***

*Des cycles de travail au statut de travailleur de nuit, de la revalorisation de l'allocation de maîtrise à la revalorisation de la fonction d'OPJ, de l'avancement à l'avantage spécifique d'ancienneté, des heures supplémentaires à la retraite du policier et, sans oublier les adjoints de sécurité, autant de sujets sur lesquels **nous vous ferons des propositions concrètes, chiffrées et sans démagogie.***

Alors, du 30 novembre au 6 décembre 2018, votez et faites voter pour UNITÉ SGP POLICE et la FSMI – FO, le seul syndicat et la seule fédération à défendre exclusivement les gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



Nous y étions... Et vous ? Retour sur les actions de ces 3 dernières années.

Il y a 3 ans, du 8 au 10 septembre 2015, se tenait le Congrès National Ordinaire d'UNITÉ SGP POLICE.

À l'issue de ce congrès, était nommée la nouvelle équipe dirigeante de notre organisation syndicale, à sa tête, Yves Lefebvre, Secrétaire Général.

L'objectif de cette équipe était clair : Se battre sans relâche, et sans ménagement, pour une profession au bord de l'implosion. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que notre organisation n'a rien lâché !

Des audiences aux manifestations, en passant par des rassemblements pour se faire l'écho d'une profession en grande souffrance, nous avons passé 3 années à défendre vos intérêts, au mépris d'une administration souvent revancharde à notre égard face à notre opposition quasi permanente.

Et c'est assez rapidement, que la nouvelle équipe UNITÉ SGP POLICE a dû faire face aux événements.

14/10/2015 : MANIFESTATION PLACE VENDOME

Le 5 Octobre 2015, alors qu'Yves LEFEBVRE prenait ses marques en tant que nouveau Secrétaire Général de l'organisation, une fusillade éclatait entre des braqueurs et des collègues de la BAC de Saint-Denis. À l'issue de cette intervention difficile, Yann, collègue de la BAC était grièvement blessé par balle au cou. L'auteur des coups de feu, un des braqueurs en cavale suite à sa non réintégration en maison d'arrêt quelques mois plus tôt, et deux fois fiché « S » (Sureté de l'État), décédait suite à cette fusillade.

Pour UNITÉ SGP POLICE, le laxisme de la justice sonnait

comme une évidence dans cette affaire.

Yann serait-il entre la vie et la mort si cet individu signalé dangereux n'avait pas bénéficié d'une permission de sortie ?

Le 14 Octobre 2015, UNITÉ SGP POLICE initiait une manifestation place Vendôme, devant le ministère de la justice, pour réclamer « Protection et Reconnaissance ». Notre OS invitait les deux autres organisations représentatives, Alliance et UNSA Police à se joindre à cette manifestation, le combat devant être commun.

Cette manifestation rassemblait près de 10.000 personnes sous les fenêtres de la garde des sceaux, pour que cette dernière entende la colère des policiers.

HOMMAGE À NOS HÉROS

La fin 2015 était particulièrement difficile avec des collègues sur la brèche et un attentat dévastateur le 13 novembre au Bataclan. Il en a fallu du courage et de l'abnégation aux primo-intervenants, pour faire face à tant d'horreur et de violence. Nous avons essayé de leur rendre hommage au travers d'un ActuPolice #16 qui leur était dédié.

Nous tenons ici à souligner le travail de soutien remarquable mis en place par les délégués de terrain UNITÉ SGP POLICE, sur cet attentat et les suivants, comme ce fut le cas à Magnanville le 13 juin 2016, à Nice, le 14 juillet 2016, à Saint-Etienne-du-Rouvray le 26 juillet 2016, à Paris, le 20 avril 2017 où notre collègue Xavier Jugelé a perdu la vie, ou plus récemment à Carcassonne et Trèbes, le 23 mars 2018, ou à Paris, le 12 mai 2018.

26/01/2016 : MANIFESTATION PARISIENNE POUR L'ASA

L'ASA des policiers Franciliens remis en question dans un protocole made by « administration », c'est le 26 janvier 2016 que nous reprenons le chemin du bitume pour manifester notre désaccord face à cette injustice.



07/04/2016 : MANIFESTATION CONTRE UN PROTOCOLE INJUSTE

Ce protocole ne contenant aucune avancée significative pour le CEA, la part belle revenant aux officiers et aux commissaires, UNITÉ SGP POLICE, toujours dans cette dynamique de protestation, décidait une nouvelle action de terrain.



Ce fut le 7 avril 2016, sur Paris. Des bus et des trains ont été affrétés pour faciliter la venue des provinciaux sur la capitale.



Alliance et UNSA, de nouveau conviés pour se joindre à nous, pour faire front face à l'administration, clairement décidée à privilégier la hiérarchie policière, au détriment de la base, ont décliné notre invitation et se sont empressés d'aller signer ce protocole en n'hésitant

pas à vanter les mérites de cette fabuleuse avancée sociale pour l'ensemble du corps du CEA, tracts à l'appui... Leurs liens dans leur confédération respective, avec le SICP (Syndicat Indépendant des Commissaires de Police) et Synergie Officiers pour Alliance/CFE-CGC d'une part et le SCPN (Syndicat des Commissaires de la Police Nationale) et l'UDO UNSA (Union des Officiers UNSA) pour l'UNSA Police/FASMI d'autre part, aurait-il pesé dans la balance pour signer un tel protocole, qui près de 3 ans après, n'a pas eu les effets vantés par les signataires sur nos portefeuilles. Seuls, les officiers et les commissaires y ont trouvé largement leur compte...

Quoi qu'il en soit, c'est seul, qu'UNITÉ SGP POLICE sera allé, une nouvelle fois, battre le pavé parisien. Ce ne sera pas moins de 8000 collègues mobilisés qui tenteront de faire entendre leur voix contre ce protocole injuste. Malheureusement, deux jours plus tard, le majoritaire et son acolyte s'empresseront de signer avec l'administration, ce fameux protocole « historique ». Vos fiches de paie s'en souviennent... ou pas...

18/05/2016 : RASSEMBLEMENTS CONTRE LA HAINE ANTI-FLICS

Le 3 avril 2016, toujours dans un climat tendu pour les collègues, des affiches de la CGT vont nous donner envie de gerber... Censées s'opposer à « la répression policière », elles ne font que stigmatiser une profession au bord de la rupture. Après avoir été considérés comme des héros, les policiers sont une nouvelle fois entraînés dans la boue. En pleine période de mouvements sociaux pour lutter contre la loi travail, les collègues doivent faire face, sans relâche, à des groupuscules ultragauchistes violents, qui n'hésitent pas à s'en prendre physiquement à eux, à leur jeter des cocktails molotov dessus, les immolant par le feu, attendant ainsi à leur vie.



Le 18 mai 2016, ce sera en intersyndicale sur tout le territoire que nous descendrons devant les commissariats pour crier notre colère et dire NON à la haine anti-flic.

Malheureusement, la boîte de pandore était ouverte. La banalisation des violences contre les policiers et le peu de répression face à ces actes odieux confirmera nos craintes d'octobre 2015. À l'époque, nous demandions

« Protection et Reconnaissance » à l'état et à la justice. Nous sentions que sans un geste fort de nos institutions, nous allions vers une escalade de la violence contre les policiers...

Le 13 juin 2016, un terroriste n'aura pas hésité à s'introduire au domicile de policiers pour les assassiner sous les yeux de leur enfant. L'horreur atteint son paroxysme. Comment protéger nos concitoyens si nous ne sommes pas nous même protégés. Notre OS va alors réitérer le besoin urgent d'anonymisation. Nous serons entendus et obtiendrons des avancées significatives en matière d'anonymat, mais d'autres mesures doivent aboutir... (véhicules des collègues domiciliés au lieu de travail du collègue sur sa demande par exemple)

11/10/2016 et 26/10/2016 : RASSEMBLEMENTS CONTRE LES AGRESSIONS DE POLICIERS

Le 8 octobre 2016, c'est de nouveau l'horreur. Des criminels n'hésitent pas à mettre le feu à un véhicule de police équipé de deux fonctionnaires, en faction devant une caméra de vidéosurveillance. Les collègues ne doivent leur salut qu'à l'arrivée d'un véhicule en renfort, qui sera lui aussi pris pour cible par des jets de cocktails molotov. Le bilan fera état de 4 policiers blessés et choqués.

Le 11 octobre, indignés par cette attaque, mais non résignés, nous iront devant tous les commissariats de France manifester notre colère une fois de plus. Il faut absolument que la population, les médias et l'État, prennent conscience de la triste réalité du quotidien des policiers. Nous ne voulons pas que ces attaques deviennent banales.

Cette action sera renouvelée le 26 octobre 2016, sur fond de réforme de la légitime défense.

15/03/2017 : RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN À DAMIEN SABOUNDJIAN



Le 15 mars 2017, notre syndicat de police s'est réuni devant le palais de justice de Paris pour soutenir notre collègue Damien Saboundjian dans l'affaire Bentounsi datant du 21 avril 2012. Alors qu'en première instance, Damien était relaxé, la légitime défense étant retenue, le parquet faisait appel et Damien était

condamné en seconde instance, le 10 mars 2017, à cinq ans de prison avec sursis. Lors de cette manifestation, Yves Lefebvre s'interrogeait sur cette condamnation sans preuves, constatant que ce procès avait été mené essentiellement à charge contre la police sur fond d'événements actuels (Affaires Théo et Adama Traoré). Nous réclamions la création d'un pôle de magistrats spécialisés dans les affaires d'usage d'armes à feu par les forces de l'ordre.

26/04/2017 : MANIFESTATION D'UNE PROFESSION EN DANGER



Le 26 avril 2017, notre OS organisait une nouvelle manifestation revendicative. À l'ordre du jour de cette manifestation étaient prévus : La nécessité que la justice travaille dans le même sens que la police, protection et reconnaissance, la mise en place de la vacance forte, cycle de travail proposé par UNITÉ SGP POLICE favorisant la vie familiale tout en améliorant les conditions de travail, non à la réforme territoriale sans l'accord de tous les policiers, le maintien de l'ASA pour les policiers franciliens. Mais, le tragique assassinat de Xavier Jugelé, notre collègue de la 32^{ème} CI de la DOPC, survenu le 20 avril, donnait une tournure différente à ce mouvement, qui devenait plus solennel, avec une deuxième partie, sans banderoles ni slogan, qui finissait sur les Champs Élysées, devant le numéro 102, où nous procédions à un dépôt de gerbes suivi d'un long moment de recueillement plein d'émotion.

10/10/2017 : MANIFESTATION NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 10 octobre 2017, nous participions à la manifestation nationale de la fonction publique, contre le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence pour les arrêts maladies, la hausse de 1.7 point de CSG au 1^{er} janvier 2018 et la suppression de 120.000 postes d'ici à 2022.

09/01/2018 : RASSEMBLEMENTS CONTRE LES VIOLENCES À RÉPÉTITIONS CONTRE NOTRE FONCTION

Le 09 janvier 2018, nous appelions l'ensemble des collègues à descendre devant leurs commissariats pour dénoncer de nouveau les violences contre les policiers, après l'agression d'un équipage intervenu dans la nuit de la Saint-Sylvestre à Champigny sur Marne, lors d'une soirée privée, organisée sans autorisation. Les collègues ont été isolés et passés à tabac, ces violences filmées étant diffusées sur les réseaux sociaux. Une fois de plus, le sentiment d'impunité des délinquants les désinhibe, lâchant toute leur animosité sur des personnes dépositaires de l'autorité publique.

22/05/2018 : MANIFESTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 22 mai 2018, dans la continuité du 10 octobre 2017, nous participions à la mobilisation dans la fonction publique.

POURQUOI MANIFESTER ?

J'entends certains collègues dire que manifester ne suffit pas. Qu'il faut des avancées significatives. Ce à quoi, je leur répondrai, que clamer le mal être des collègues permet une prise de conscience collective. Sans cette prise de conscience, rien n'avance. Les minorités qui s'expriment sont devenues leaders d'opinion. Mais au-delà de l'expression, en tant que syndicat, nous nous devons d'être une force de proposition, et nous opposer quand cela est nécessaire à une administration dont les intérêts des collègues du CEA et des ADS/Cadets/PATS ne sont pas une priorité.

QU'AVONS-NOUS OBTENU ?

Dans cette optique, UNITÉ SGP POLICE a obtenu après un bras de fer intense avec la boîte, une IJAT passée de 30 à 40€ pour les CRS.

Nous avons proposé un cycle de travail permettant aux collègues d'avoir un week-end sur deux et un mercredi sur deux de repos, le cycle fort. Ce cycle a été mis en place dans de nombreuses circonscriptions, et nous continuons le combat pour qu'il soit étendu à un maximum de services.

Nous avons obtenu, après de nombreuses démarches administratives, après avoir saisi le TA, le paiement de leurs ASA pour de nombreux collègues, certains empochant plus de 10.000 euros d'arriérés.

ET LE PROTOCOLE DE 2016, ON EN PARLE ?

Concernant le protocole de 2016, nous souhaitions négocier des conditions acceptables, une augmentation du point d'indice digne de ce nom, pour que les collègues voient une différence significative sur leur fiche de paye... Alliance et UNSA nous ont coupé l'herbe sous les pieds, en signant et donc, en validant ce protocole au rabais. Bilan deux ans plus tard ? Une augmentation du pouvoir d'achat insignifiante, des échelons allongés dans la durée...

NOS REVENDICATIONS

Enfin, nous nous battons pour obtenir d'autres avancées significatives présentées sur notre revendicatif et dont voici les points principaux :

Indiciaires et Indemnitaires

- Fin du gel du point d'indice
- Revalorisation de l'allocation de maîtrise et intégration pour la retraite
- Revalorisation de la fonction d'OPJ et création d'une NBI
- Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA)

Avancement et Mutations

- Avancement de grade par carrière plane (sans examen) et/ou avancement par voie d'examen (dite carrière accélérée)
- Suppression du taux d'encadrement
- Retour des échelons à 2 ans
- Ouverture du dispositif SUEP à l'ensemble des services d'IDF et augmentation du volume d'avancement
- Règles de mutation exclusivement liée aux points
- Permutations gardiens/brigadiers

Conditions de travail

- Mise en place de la vacation forte
- Statut du travailleur de nuit
- Rétablissement du principe de l'heure non sécable
- Abrogation du report de repos
- Services supplémentaires payables pour tous

Retraite

- Opposition à la retraite par points
- Maintien du statut particulier
- Maintien de la bonification 1/5ème et des 6 derniers mois pour le calcul de la pension
- Création d'un Compte Épargne Retraite (intégration HS)
- Départ volontaire anticipé à la retraite

Social

- Référencement des mutuelles
- Prise en charge d'une part des cotisations mutuelles
- Convention entre le Ministère de l'Intérieur et la SNCF et avec les régions
- Prise en charge tout ou partie des transports



N'hésites pas à demander l'ensemble de nos revendications à tes délégués

01 Avancement - Mutation

UNITE SGP POLICE propose deux voies de déroulement de carrière :

- La carrière plane consiste en un déroulement de carrière, sans examen, dans l'attente de la suppression du taux d'encadrement dans le grade d'agent. Elle permet à l'agent de bénéficier du point d'indice de son grade d'agent.
- La carrière accélérée consiste en un déroulement de carrière, sans examen, dans l'attente de la suppression du taux d'encadrement dans le grade d'agent. Elle permet à l'agent de bénéficier du point d'indice de son grade d'agent.

04 Le statut du travailleur de nuit

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la rétrogradation de la fonction de travailleur de nuit.

05 La revalorisation de l'allocation de maîtrise et son intégration pour le calcul de la retraite

UNITE SGP POLICE souhaite la revalorisation de l'allocation de maîtrise et son intégration pour le calcul de la retraite.

06 L'avantage spécifique d'ancienneté (ASA)

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la rétrogradation de la fonction de travailleur de nuit.

07 La retraite de policier

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la rétrogradation de la fonction de travailleur de nuit.

08 Adhésion, Permanence et Services supplémentaires

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la rétrogradation de la fonction de travailleur de nuit.

09 Suppression de la PEE

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la PEE.

10 ADS : Évolution du statut et des conditions de travail

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la PEE.

11 Mutuelle : Prise en charge des cotisations

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la PEE.

12 Transports - SNCF

UNITE SGP POLICE souhaite la suppression de la PEE.



Les CRS témoins des ébats d'un couple...

Refoulés du stade de la Beaujoire, ils font l'amour devant les CRS



Le couple était allé supporter son équipe, le SM Caen face au FC Nantes, fin août. Mais voilà, étant visiblement en état d'ébriété, l'entrée dans le stade de Nantes leur a été refusé.

Bien décidés à passer le temps pendant la durée du match, devant attendre le bus pour faire retour chez eux, ils ont décidé de s'envoyer en l'air entre deux bus, à la vue des CRS, dans l'impossibilité de stopper ces deux exhibitionnistes.

À la fin du match, le couple, soulagé, a finalement regagné son bus de supporters.



Elle prend la police pour un taxi

Tu t'es vu quand t'as bu ?



Début Août, à Rennes, alors que les collègues de la BAC venaient de s'éloigner de leur véhicule, place Saint-Michel, pour aller inspecter une rue à proximité, une femme est montée dans leur véhicule.

Rapidement de retour, constatant la présence de cette septuagénaire à bord du véhicule banalisé, ils lui ont demandé ce qu'elle voulait.

Elle a alors exigé d'être reconduite chez elle. Questionnée sur son adresse, étant visiblement alcoolisée et incohérente, elle a été incapable de la fournir aux collègues et a en échange déversé sur eux des insultes. Ils ont alors décidé de la déposer à l'hôpital afin qu'elle y reçoive les soins nécessaires.

42 fusils volés et échangés par des jouets

La police du Paraguay mal armée...



La police Paraguayenne n'a pu que constater, lors d'un inventaire, l'échange de 42 fusils d'assaut de type FAL calibre 7,62mm par des armes factices en bois et en plastique fonctionnant à air comprimé. Reste à savoir quand cet «échange» a eu lieu et surtout qui est à l'origine de ce coup...

Les enquêteurs soupçonnent la revente de ces armes à des gangs brésiliens.

Déjà, dans les 6 premiers mois de l'année, 90 armes de poing ont disparu...

Un inventaire général des armes de la police et de l'armée a été ordonné...



Contrôle de chasseurs de fantômes

Drôle de contrôle vécu par les collègues de la BAC de Caen



Les collègues de la BAC de Caen ont été commandés pour se rendre dans une zone pavillonnaire sur des individus suspects.

Sur place, ils se trouvent face à deux hommes et une femme d'une trentaine d'années équipés d'un boîtier électronique fabriqué de manière artisanale avec des leds lumineuses, et de lampes torches.

Voici le contenu de la main courante faites par les collègues et publiée sur le compte Tweeter «Police nationale 14» :

«sur place contrôlons 3 individus qui nous avouent que ce sont eux qui étaient sur les arrières du pavillon car ce sont des chasseurs d'ectoplasmes et qu'ils tentent de capturer des signes paranormaux grâce à leur matériel dernier cri.

Pas de dégradations, relevons les identités, et laissons repartir les individus en compagnie de Casper le petit fantôme.»



Les souris ont mangé le cannabis...

Des explications non convaincantes...



L'an dernier, en Argentine, le commissaire de police de Pilar, proche de Buenos-Aires s'est rendu compte en contrôlant les stocks de cannabis saisis, que 540 kilogrammes de cette drogue avaient disparu.

La réponse évoquée par les policiers en charge de la surveillance du stock est pour le moins étrange...

Pour eux, ce sont les souris qui ont mangé la demie-tonne de cannabis.

Des experts interrogés ont expliqué que si les rongeurs avaient dévoré la drogue, de nombreux cadavres auraient été retrouvés à proximité du stockage...

Les policiers, poursuivis par la justice ont été démis de leurs fonctions...



En fuite, il se réfugie à la DGSE

Quand la malchance s'acharne...



Un automobiliste sans permis de conduire qui venait d'avoir un accident sur le périphérique parisien a pris la fuite à pieds.

Après avoir escaladé une grille qui jouxte le périphérique, il s'est retrouvé dans l'enceinte de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

Interpellé rapidement, il a été remis au commissariat du 19^{ème} arrondissement où il a été placé en garde à vue.

Il ne pouvait pas plus mal tomber, la DGSE étant un site ultra-sécurisé...

Pas de chance...

image defense.gouv.fr



DZ PAF Rennes, un bras de fer de longue haleine avec la hiérarchie zonale ouest

Depuis de nombreux mois, notre organisation a dénoncé **un management par la peur au sein du CRA de Rennes mais également de l'ensemble de la Direction Zonale de la PAF ouest.**

La situation a commencé à se dégrader à l'arrivée du nouveau chef de service et de son adjoint qui ont eu une manière et une vision particulière de la gestion du personnel.

En fait, seul le résultat quantitatif importe aux yeux des deux chefs de service, peu importe la manière dont ce dernier est obtenu, puisque malheureusement la **situation des personnels de la DZ et du CRA s'est détériorée terriblement jusqu'au burn-out** dans tous les services et parmi également la hiérarchie intermédiaire (gradés, officiers...).

Nous avons alerté à de nombreuses reprises le directeur et son adjoint de la situation critique et du mal-être de nos collègues sur le site, mais ils ont fait la sourde oreille préférant penser que les collègues consultants les médecins de prévention et le psychologue étaient

pour eux, des gens désirant se cacher et peut enclin à travailler.

Il a fallu saisir également le Préfet de SGAMI et d'Ille-et-Vilaine afin que nous soyons de nouveau associés aux cellules de veille qui sont des émanations des CHSCT et dont nous sommes automatiquement intégrés de fait, mais encore une fois, la hiérarchie de la DZ PAF en avait décidé autrement en interprétant les textes et en faisant fi de l'aspect réglementaire.

« la situation des personnels de la DZ et du CRA s'est détériorée terriblement jusqu'au burn-out »

Il est vrai qu'en écartant les représentants du personnel, il était aisé de dire et de faire ce que bon leur semblait, les empêchant de tourner en rond étant absents. **La hiérarchie de la DZ PAF n'aime pas la contradiction et le dialogue.**

Nous avons œuvré depuis des mois avec les services de la médecine de prévention et le psychologue ayant la responsabilité du personnel de la PAF, et eux aussi ont joué un rôle très

important en protégeant les policiers du CRA et de la DZ PAF et surtout en n'hésitant pas à dire en face à la haute hiérarchie les problèmes que rencontraient nos collègues et surtout le mal-être qui s'installait sur le site tout entier augurant malheureusement des situations de détresse absolue pour certains d'entre eux.

Ce pourquoi, **en collaboration avec tous ces services, nous avons pu dénoncer et faire remonter à la DC**

PAF cette situation explosive.

Notre délégué du CRA a fait un travail extraordinaire et n'a jamais hésité à s'opposer au directeur ou à son adjoint, et ceci dans le seul but de protéger ses collègues au risque de s'attirer les foudres de sa direction.

Nous avons réalisé plusieurs tracts dénonçant le management ridicule et dégradant de cette hiérarchie, et à chaque épisode critique nous avons fait remonter les infos à notre Bureau National qui n'a eu de cesse d'intervenir auprès de la DC PAF **afin que cesse ce management hors du temps.**



Nous avons également saisi le Préfet de Défense de la Zone Ouest et le Préfet d'Ille-et-Vilaine qui nous ont reçu cordialement et ont pris en compte nos demandes concernant les problèmes rencontrés à la DZ PAF par nos collègues; Ils ont été à l'écoute et nous ont assurés de leur soutien aux policiers de la PAF.

Finalement, il aura fallu que notre Secrétaire Général saisisse le Directeur Central de la PAF par courrier, celui-ci expliquant la situation difficile rencontrée par ses collègues de la DZ PAF et du CRA de Rennes face au management par la peur des deux directeurs, conduisant les policiers de la PAF à des situations de détresses et de burn-out.

Suite à la saisine d'Yves LEFEBVRE auprès du Directeur de la DC PAF, plus personne ne pouvant ignorer les problèmes de la DZ PAF et du CRA, le DC décidait donc de diligenter une mission d'audit sur le CRA afin de trouver une solution et surtout une sortie de crise.

Cette mission a entendu de nombreux collègues et les organisations syndicales représentatives.

Nos représentants ont brossé le tableau sans mâcher leurs mots afin que tout

soit dit, en espérant simplement que cet audit fasse la lumière sur le malaise de la DZ PAF et que nos collègues puissent trouver de nouveau une envie et une sérénité au travail qui avaient disparues depuis plusieurs mois dans les services de la DZ et du CRA.

Lors de la venue du Directeur Central (qui était prévue, il semblerait), nous avons été la seule organisation de CEA à dire au Directeur Central que les bons

« Nous avons été la seule organisation de CEA à dire au Directeur Central que les bons résultats de la PAF ne sauraient faire fi du bien-être au travail de nos collègues. »

résultats de la PAF ne sauraient faire fi du bien-être au travail de nos collègues. Il ne suffit pas de faire du chiffre en écrasant les collègues, mais bien de mener un service public de qualité en prenant en compte le bien-être au travail qui est un élément essentiel à la bonne marche de tous les services de police.

Nous avons précisé également que les résultats pourraient même être meilleurs si une réelle prise en compte des policiers devenait une règle à la DZ PAF, un policier bien dans son service en n'est que plus motivé, CQFD.

Nous avons aussi alerté le DC sur la

possible augmentation de la durée de rétention qui pourrait doubler, ce qui engendrerait des situations ingérables par nos collègues en charge des centres de rétention, la population des centres ayant évolué dans le mauvais sens, puisque nos collègues ont à faire de plus en plus à des délinquants voire des criminels en puissance, qui pour la plupart ont fait un ou plusieurs séjours en prison pour des délits ou crimes plus ou moins grave.

La DC nous a répondu que le CRA de Rennes ne serait sans doute pas concerné par cette nouvelle mesure, mais il a bien compris nos craintes concernant l'ensemble des CRA de France.

Voilà, il aura fallu de la patience et de l'abnégation pour que bouge les lignes, même s'il appert que la situation a évolué dans le bon sens, **UNITÉ SGP POLICE restera très vigilant** sur la DZ PAF et le CRA de RENNES.

Nous n'hésiterons pas à intervenir de toutes les manières possibles afin de préserver la santé de nos collègues et leurs conditions de travail.



David LEVEAU
Secrétaire Régional
Bretagne



Élections 2018, un enjeu majeur pour notre profession

À l'heure où les politiques veulent **contractualiser la fonction publique** afin de réduire les coûts.

À l'heure où le Conseil d'Orientation des retraites planche sur **un passage de la retraite de base à un régime par points**. Il est urgent de nous préparer, de montrer notre force et **d'exiger des compensations aux contraintes de notre métier et de notre fameux régime dérogatoire**.

Nous devons être confiants et conscients de notre force, car les Gradés et Gardiens de la Paix représentent **la majorité des effectifs, sans qui, la machine ne peut plus tourner**.

Des réformes, nous en avons connues et d'autres se préparent ; nous devons les appréhender avec détermination mais pour nous y préparer, nous devons nous rappeler le chemin parcouru depuis la réforme de 1995 qui était une réforme structurelle d'envergure, avec la fusion des corps civils et tenue (disparition de l'appellation inspecteurs et enquêteurs).

Nous évoquions la Gendarmerisation de la Police Nationale avec de nouvelles appellations militaires (lieutenant, capitaine, commandant).

Corps des officiers qui dès sa création cherche sa place, en se comparant à la Gendarmerie Nationale mais qui ne compte que deux corps, les Sous-Officiers et les Officiers. La Police Nationale en compte trois.

Trouvez l'erreur !

Autre réforme structurelle qui va transformer le paysage du Ministère de l'Intérieur, la loi du 3 août 2009 qui prévoit **le rattachement de la Gendarmerie Nationale au sein du Ministère de l'Intérieur**. Il s'agit d'une intégration sans assimilation de la Gendarmerie Nationale.

Difficile dilemme : comment fusionner deux structures, l'une avec deux corps et l'autre avec trois corps ?

Les Officiers de Gendarmerie issus de Saint-Cyr n'envisageant pas un instant de se placer sur un même pied d'égalité que les officiers de Police, bien au contraire, à l'instar de la Gendarmerie où la voie royale est de terminer Général et donc, à un grade équivalent ou supérieur à un Préfet !

Dans ce futur paysage où vous constatez que ce sont toujours les mêmes qui pensent se partager le gâteau, **nous devons nous faire entendre et respecter**, notamment en imposant une réelle déflation du corps des Officiers afin que les Gradés et Gardiens parviennent à des postes à responsabilités en lieu et place des postes laissés vacants par les Officiers de Police, tels les postes de responsable de B.S.U. ou de chefs de circonscriptions etc...

Nous devons également reprendre notre revendication d'une formation OPJ en formation initiale, condition indispensable pour l'attractivité du métier de Policiers et sa nécessaire revalorisation.

« Il est urgent d'exiger des compensations aux contraintes de notre métier »

Appréhendons l'avenir avec confiance, mais **chaque réforme implique un rapport de force dans la négociation**.

Mais « cette difficulté » va bientôt être franchie, à l'automne, un texte va être présenté qui va permettre aux Commissaires de devenir « administrateurs civils » et des passerelles vers la préfectorale vont être mises en place pour le plus grand bonheur des Commissaires et Officiers de Gendarmerie. Mais par voie de conséquence, **les Officiers de Police qui attendent depuis 20 ans de pouvoir occuper les postes dévolus aux Commissaires vont signer des quatre mains**.

UNITÉ SGP POLICE va aborder ces élections en ne présentant des candidats que pour les corps des ADS, Gradés et Gardiens de la Paix. Pas pour une quelconque « lutte des classes » mais car nous avons des intérêts et objectifs différents.



Laurent LE ROUX
Secrétaire National Délégué
Ouest



Commissariat de Cognac : Chronique d'un échec annoncé

Cognac, un grand nom pour une petite circonscription de sécurité publique de 22 000 habitants. **67 agents de toutes catégories** s'y répartissent au sein des différentes unités et services qui la compose.

Alors que chacun pourrait croire que le bonheur se trouve entre vignobles et plages charentaises, **le malaise et les difficultés y sont flagrants**. Depuis plusieurs semaines sur notre initiative, la presse locale s'épanche largement sur **la détresse des agents affectés au sein des trois brigades de la police secours de jour**.

En octobre 2017 malgré l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales, caractérisée par un vote contre en CTD, **le cycle dit 4x2 compressé a été mis en place**.

Ici comme dans beaucoup d'autres commissariats, le vendredi fort, pourtant plébiscité par le personnel, **n'a pu aboutir favorablement face à l'absence de volonté politique**, pour ne pas dire, l'opposition de notre administration.

Cette réforme sensée améliorer les conditions de travail des fonctionnaires dans un contexte de lutte contre les risques psychosociaux s'avère, à ce jour, au contraire être source de plus grandes difficultés.

Dès le début des premières négociations et réunions auxquelles notre organisation a participé, **nous avons alerté nos instances sur les aspects néfastes de ce nouveau cycle de travail**.

Aujourd'hui après neuf mois de fonctionnement, force est de constater **l'échec localement de cette réforme horaire**.

Les départs à la retraite non compensés et **les arrêts maladies à hauteur d'un tiers des effectifs** engendrent fatigue et démotivation. Régulièrement l'unique véhicule police secours fonctionne ainsi, avec un agent titulaire et un adjoint de sécurité, un réserviste faisant office de chef de poste...

Devant l'inertie de notre administration centrale, esseulés, les agents encore en activité ont saisi le médecin de prévention pour signifier **leur profond malaise**.

Combien faudra-t-il encore d'agents en arrêt maladie pour qu'enfin une suite favorable soit donnée à nos revendications ?

Aujourd'hui les fonctionnaires démoralisés et abandonnés à leur triste sort sont sans espoir d'amélioration de leurs conditions de travail.

Alors à qui profite le crime ? Le prochain plan de redéploiement Police Gendarmerie apportera peut-être la réponse à nos interrogations...

Vu la situation d'urgence à laquelle sont confrontés les personnels du Commissariat de Police de Cognac, **UNITÉ SGP POLICE renouvelle sa demande d'affectation rapide de plusieurs agents**.

« Combien faudra-t-il encore d'agents en arrêt maladie pour qu'enfin une suite favorable soit donnée à nos revendications ? »

Face à cette situation déplorable, notre direction départementale pallie comme elle le peut avec les moyens du bord aux différents remplacements.

Nos nombreuses actions et interventions syndicales sont demeurées vaines, notre **service en raison d'un EDFA jugé comme suffisant** n'étant pas ouvert au mouvement général des mutations.



Cyril CHAUDET
Secrétaire Départemental Adjoint
Cognac

Chers collègues,

Le 6 décembre prochain, les urnes « électroniques » auront rendu leur verdict...

Nous espérons à cette occasion qu'UNITÉ SGP POLICE retrouvera sa place de leader dans le paysage syndical policier ! Plus qu'une espérance, il s'agit d'une conviction pour la Zone Sud ! Le secteur CRS de notre OS n'ayant jamais cédé à quiconque son leadership, nous comptons bien continuer ainsi ! Cette conviction qui nous anime au quotidien repose sur deux raisons essentielles :

-La première renvoie au bilan pour le moins contestable du majoritaire sortant.

En effet, Alliance n'a jamais su utiliser sa position de majoritaire pour défendre efficacement les intérêts de notre corps face aux attaques incessantes de notre Administration !!

Pire encore, accompagné de l'Unsa Police, autre suppôt de l'Administration, Alliance s'est compromis en signant en 2016 un **protocole catastrophique....**

Sous le joug des Commissaires et officiers de leurs Fédérations respectives, ils auront par leur forfaiture littéralement spolié l'ensemble des Gardiens et Gradés de la légitime reconnaissance que l'on était en droit d'attendre de notre chère Administration ! Pour ce qui est des CRS, ce bilan est encore plus contestable puisque proche du néant !!

Alliance n'a eu de cesse, en sous-main, d'essayer de saboter les négociations pour la défense et l'augmentation de l'IJAT avec pour but avoué d'imposer leur « fumeux » projet d'IDDO !!!

Un projet qui nous mènerait à coup sûr vers une fiscalisation pure et simple de nos indemnités, assorti de la volonté affichée d'étendre ce dispositif à toutes les Directions de la PN !!!

Il s'agit là, ni plus ni moins, que **la fin programmée des CRS** servie sur un plateau à l'Administration !!

Imaginez donc un Préfet à qui l'on donnerait la possibilité d'utiliser des CDI en DP sous le régime de l'IDDO !! Pensez-vous qu'il hésiterait un instant à laisser de côté ces « turbulents CRS », ingérables, sur lesquels les DDSP n'ont aucune autorité directe !

Sans oublier leur autre projet phare.... S'agissant d'**indexer nos HS sur la Catégorie B Fonction publique...** Ce qui entraînerait inévitablement la fin d'une exception propre aux CRS, à savoir **le cumul de la rémunération et de la compensation horaire de nos HS !!!**

L'administration, au travers de l'APORTT, sauterait sur l'aubaine pour supprimer cet avantage au détriment de vos intérêts !

Imaginez donc un dimanche « tout en rouge » pour lequel **il vous faudrait choisir entre rémunération et compensation !!**

IMPENSABLE.....IRRESPONSABLE !!!!

Ainsi, à la lecture de vos fiches de paie 2018 estampillées « protocole Unsa Alliance », en comparaison aux indécentes largesses octroyées aux Commissaires et Officiers, et au regard de ces projets néfastes pour les CRS, **nous avons la conviction qu'il vous viendra, début décembre, une irrésistible envie de faire payer leur trahison à ces deux OS !!**



-La seconde raison tient, quant à elle, à la nature même de notre syndicalisme !

Depuis 2015, et l'élection à la tête d'UNITÉ SGP POLICE d'Yves LEFEBVRE, **notre organisation a décidé de revenir à un syndicalisme « de combat » au plus près de vos attentes sur le terrain...**

Pour votre Bureau Zonal, il s'agit du seul mode d'action qui vaille et nous n'avons jamais cessé de le prôner !

De vos Bureaux locaux, dont je tiens à saluer l'abnégation et le travail au quotidien, jusqu'au Bureau National, **notre OS seule défend les intérêts des Gardiens et Gradés sans jamais céder à la pression des syndicats de Commissaires ou d'Officiers !**

Nous n'avons qu'un seul leitmotiv : Obtenir « Protection et Reconnaissance » !!

L'amélioration de vos conditions de travail au quotidien est notre priorité. Nous devons arracher à l'Administration un nouveau protocole afin de vous garantir un véritable déroulement de carrière et une reconnaissance pécuniaire à la hauteur de votre investissement et des sacrifices consentis ces dernières années !

C'est la mission que nous nous sommes fixée et vous pouvez compter sur nous pour ne rien lâcher !

Pour ce faire, le Bureau Zonal espère aussi pouvoir compter sur votre mobilisation en décembre prochain pour nous donner l'élan et la force nécessaire à la réussite de notre mission... à votre service.

Vive UNITÉ SGP POLICE,

Vive les CRS !



Dominique MESQUIDA
Secrétaire Zonal CRS
Zone Sud



À un moment donné, il faut dire les choses... L'heure est arrivée.

4 années de mandat se sont écoulées. 4 années au cours desquelles UNITÉ SGP POLICE n'a pas à rougir de **ses interventions, initiatives, actions et oppositions face à une administration redoutable dans ses offensives et malheureusement confortée par une concurrence bien peu scrupuleuse.**

La thématique de la vacation forte (VF) est un exemple criant : À Toulouse, dans un contexte hostile, alors que les personnels l'avaient largement plébiscitée, le rejet initial du principe de la VF **nous imposait de lancer une intersyndicale, laquelle essuyait un refus catégorique d'Alliance**, mais l'adhésion de l'UNSA et de la FPIP. La difficulté de généraliser la VF sur tous les sites, l'ampleur du combat à mener et la technicité indispensable de l'argumentaire **suscitaient la reculade de l'UNSA Police laquelle quittait l'intersyndicale**, quelques jours seulement avant que Christophe MARIN n'obtienne à l'arrachée le principe de mise en œuvre de la vacation forte pour le Service Général de l'Hôtel de Police. Une persévérance payante, confortée par le soutien constant de la FPIP et d'une argumentation aussi acharnée que démonstrative pour convaincre et faire valider nos interlocuteurs.

Autre point fort de nos actions abouties : les recours avec saisie du TA pour l'ASA province ont été initiés en 2014 par UNITÉ SGP POLICE au bénéfice des collègues Toulousains. Alors que le concurrent jouait la passivité, le cynisme et même la désinvolture, nos centaines de recours en Haute-Garonne suivaient leur chemin, voyaient les décisions du TA conforter notre argumentaire et rétablir dans leurs droits des collègues enchantés de la régularisation administrative de leur situation, mais surtout de la mise en paiement consécutive à la décision de justice ! Les jurisprudences successives, adaptations et évolutions des procédures élaborées par UNITÉ SGP POLICE, **la constance**

et la persévérance de notre action ont fini par rétablir les déroulements de carrière de nos collègues avec l'assurance de bénéficier du versement financier correspondant. Beaucoup de ceux qui ont subi la nonchalance des concurrents se rapprochent de nous désormais car ils acquiescent et reconnaissent volontiers un savoir-faire éprouvé et la comparaison sonnante et trébuchante de la situation des uns ou des autres laisse un goût amer à ceux qui sont restés à côté de l'action et de la démarche gagnante que nous avons ouverte à tous ! Bien entendu, nous continuons à mettre à la disposition de tous cette technicité exclusive qui enchante les bénéficiaires pour lesquels **le gain financier dépasse parfois les 10.000 euros**, ce qui n'a rien de négligeable et légitime parfaitement l'énorme implication, l'investissement constant et sans faille de nos spécialistes juridiques qui se réjouissent de la satisfaction exprimée par nos collègues.

Les interventions locales spécifiques ne sont pas en reste avec dans de nombreux services et unités, **l'appréciable positionnement en CT de notre organisation qui réussissait à adapter les horaires cycliques UI et CDI** avec une anticipation de 30 mn de la fin de service afin de rendre cohérents les horaires pour la vie personnelle quotidienne et familiale des effectifs.

L'investissement social dirigé et mené par UNITÉ SGP POLICE (CLAS, SRIAS) suggère également des heures de mobilisation afin d'organiser les initiatives, prestations et organisations à la faveur des personnels : l'Arbre de Noël annuel assorti d'une distribution de bons cadeaux a connu une conséquente montée en puissance de l'intérêt et l'engouement prononcé par les collègues ces dernières années.

Pour le bénéfice de tous, UNITÉ SGP POLICE 31 œuvre sans relâche avec objectivité et sincérité. Les enjeux locaux sont notre leitmotiv prioritaire : pour exemple, **l'avancée conséquente du dossier de gratuité des transports urbains**, qui concrétisera prochainement des options intéressantes contrastants avec les annonces mensongères début 2017 (!) d'un concurrent démagogue plus empressé de faire un scoop que de s'assurer de la réalité des informations relayées.

Nous n'étions pas majoritaires ces 4 dernières années et pourtant, **UNITÉ SGP POLICE demeure fer de lance des actions, des combats** et confirme la qualité des missions menées puisque massivement les collègues plébiscitent et reconnaissent ce savoir-faire reconnu jusque dans les rangs concurrents.

Christophe MARIN et son équipe font la démonstration au quotidien d'une écoute et d'une réactivité aussi appréciables qu'efficaces, et leur détermination augure d'un soutien sans réserve des policiers bien observateurs de la réalité de l'implication syndicale de nos représentants, comme de leur objectivité.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie-Pyrénées



Petit retour sur le déploiement des nouvelles armes d'épaules dans la police nationale.

Après une longue réflexion sur la modernisation de l'armement collectif dans la PN, le parc a été modernisé.

Le revolver a laissé la place au PA Sig Sauer 222 et au Glock 17/26, le lanceur de balle de défense 40x46 a, petit à petit chassé le Flash Ball. Concernant les armes d'épaule, les attentats ont accéléré le processus de remplacement des AMD (CRS) en généralisant le déploiement pour les effectifs de niveau 2 du fusil d'assaut HK G36 KP2, cela dès le milieu 2016.

La DCRFPN a été chargée de mettre en place la formation des effectifs et **une instruction claire et précise a été signée par le DGPN le 4 mars 2016** (en fonction des missions, l'arme est portée, **cartouche chargée**, sélecteur sur sûreté, ou transportée désapprovisionnée, dans une mallette fermée dans le coffre du véhicule).

Le 21/06/2016, le DCCRS sort une note concernant le port du HK G36 **cartouche non chargée**.

Le 18/11/2016 le cabinet du préfet de Paris rédige également une note qui établit le port, **cartouche non chargée**, comme règle pour ses directions.

Le 9 août 2017 le cabinet Amaris de l'IGPN rédige un rapport sur les risques engendrés par les modalités d'emploi de

l'instruction du 4 mars 2016 de la DGPN en proposant de **ne plus charger de cartouche sur le HK G36**.

Le 5 décembre 2017, le DCRFPN adresse au DGPN une note ayant pour objet « éléments d'information portant sur la proposition de révision de la doctrine d'emploi du fusil d'assaut HK G36 » et qui **préconise de ne rien changer à la doctrine incriminée par l'IGPN**.

Entre temps, un pistolet mitrailleur moderne, le HK UMP est venu remplacer le PM Beretta 12SD.

L'instruction ministérielle du 13 mars 2017 vient définir les conditions d'emploi de cette arme.

Une note DSPAP, en date du 23 novembre 2017, vient valider l'instruction DGPN pour l'UMP (**cartouche chargée et sélecteur sur sûreté**) et maintenir pour le G36 le port **cartouche non chargée et sélecteur au coup par coup**.

Des problèmes sur un lot de munition de 9mm COP et des manipulations avec tirs accidentels de l'UMP (dans une même unité) ont poussé le DSPAP et le DOPC à rédiger une note modifiant les modalités du port du PM UMP9 et d'adopter la même technique que le G36 à la PP, soit, **pas de cartouche chargée et sélecteur au coup par coup**.

La DCRFPN saisissait immédiatement la DGPN qui a fait un rappel des instructions applicables à l'emploi du fusil d'assaut HK G36 de calibre 5,56 mm et du pistolets mitrailleurs HK UMP de calibre 9mm en dotation dans la police nationale.

En réponse, le DSPAP fait le 26 mars 2018 un rappel d'instruction sur les précautions de sécurité à respecter lors du port et de la manipulation des armes administratives, rappelant que « **les armes de dotation sont dangereuses et mortelles** » concluant par « **il en va de la vie des policiers** ». En pièce jointe il y a les affiches des RGS et procédures d'emploi du SIG, du PM UMP, du PM 12SD, du HK G36 et du fusil semi-auto en calibre 12.

Ce qui est étonnant c'est qu'il y a une fiche mémo avec deux encarts, un sur la mise en service et la mise en sécurité qui précise que les affiches doivent être apposées dans les espaces dédiés à la manipulation des armes et en gras « Ces procédures doivent être strictement respectées ». **Pour rappel sur les affiches on montre la procédure cartouche chargée**. Le deuxième encart concernant le port des armes sur la voie publique, **il est écrit « le PM HK UMP et le G36 sont portés cartouche non chargée, avec le sélecteur sur la position coup par coup »**.

Actuellement concernant ces armes, les collègues sont formés et entraînés selon les techniques institutionnelles et sur la voie publique ils portent l'arme sans avoir jamais pratiqué les manipulations induites par le fait d'avoir une arme non chargée : obligation de charger en épaulant aussi bien pour le tir en cas d'agression que pour adopter la position contact lors d'une situation dangereuse. Avec obligation de remettre l'arme en sécurité opérationnelle chaque fois qu'elle aura été chargée, soit en retournant au poste de police comme préconisé sur l'instruction d'emploi soit sur la voie publique.

Le bras de fer entre la DGPN et le préfet de police.

Le préfet de police joue avec la sécurité des collègues.

Une partie de tennis entre le DGPN et le PP, les collègues comme filet.

Ce qui est dangereux et mortel pour reprendre les termes du DSPAP ce ne sont pas les armes de dotation mais les consignes contradictoires et des procédures d'emploi aléatoires.

Si à chaque incident avec une arme on décide de modifier les procédures d'emploi nous ne sommes pas prêts d'avoir une police efficace et opérationnelle.

Les instructions de la DGPN doivent être les mêmes pour l'ensemble de la police nationale et les Directions doivent simplement compléter ces instructions et non les modifier.

Il en va effectivement de la vie des policiers (face aux agressions et non à soi-même) et c'est dans ce sens que nous réclamons l'application des instructions ministérielles pour toutes les armes.

Nous voulons la protection des collègues sur la voie publique et non la protection juridique des directeurs de la PP.



François TRINTA
Délégué Local
CNT Montlignon



Nos délégués continuent le combat !

Après des congés d'été bien mérités et une coupe du monde gagnée, c'est à notre tour d'élire nos représentants syndicaux lors des élections professionnelles du 30 novembre au 6 décembre 2018.

Dans les Hauts-de-France, les délégués d'UNITÉ SGP POLICE sont à pied d'œuvre chaque jour pour leurs collègues : par leur écoute, leur disponibilité et leur réactivité, ils obtiennent de meilleures conditions de travail et font respecter le bon droit de leurs collègues.

Eh oui, c'est bien UNITÉ SGP POLICE qui a obtenu le cycle Vacation Forte et l'ASA Province !!!

Dans les Hauts-de-France, UNITÉ SGP POLICE s'est battu seul contre certains DDSP, chefs de service et syndicats sceptiques, voire hostiles.

À force de détermination, de combativité... nous avons obtenu le cycle vacation forte pour les collègues de Lille, Roubaix, Tourcoing, SISTC, Valenciennes-Agglomération, Lens, les UCL et Amiens, sans oublier les cycles 2/2/3 des CIC, Quarts...

Notre organisation syndicale continue le combat pour les autres services.

Autre dossier que les délégués d'UNITÉ SGP POLICE des Hauts-de-France ont fait aboutir : l'ASA Province !

Ce ne sont pas moins de **2500 requêtes qui ont été déposées par UNITÉ SGP POLICE dans les Tribunaux Administratifs de Lille et d'Amiens.** Grâce au professionnalisme et au suivi des requêtes par nos délégués, de nombreux collègues commencent à voir apparaître sur leurs fiches de paie des sommes conséquentes allant jusqu'à plusieurs milliers d'euros, liées à l'obtention de l'ASA Province.

Fort de ces acquis, UNITÉ SGP POLICE appelle l'ensemble des collègues des Hauts-de-France à voter pour ses représentants lors des élections professionnelles !



Fabrice DANIEL
Secrétaire National Délégué
Nord



Vers une fermeture du poste frontière de Lauterbourg...

Dans le numéro 26 de l'ActuPolice, le service communication du bureau national d'UNITÉ SGP POLICE avait effectué un reportage sur le poste frontière de la PAF de Lauterbourg.

Dans ce reportage, était soulignée l'angoisse dans laquelle se trouvaient les collègues travaillant dans ce poste frontière, voyant leur effectif se réduire comme une peau de chagrin. **Ils avaient les échos d'une éventuelle fermeture du poste, sans en connaître l'éventuelle date, ni si ces échos étaient fiables...**

Du coup, pour eux, pas moyen de se projeter que ce soit dans leur vie professionnelle ou privée.

Depuis, les choses se sont précisées...

Le Ministre de l'Intérieur, dans un courrier adressé à Monsieur Frédéric REISS, député du Bas-Rhin, **évoque la fermeture du poste de police de Lauterbourg** en concertation avec les autorités policières allemandes. Il précise que cette fermeture n'est différée qu'en raison de la prorogation des contrôles frontières intérieures dont la mise en œuvre bénéficie de ce point d'appui territorial pour des facilités logistiques.

Pour UNITÉ SGP POLICE, la fermeture du poste de Police de Lauterbourg serait une décision incompréhensible !

Un maintien nécessaire au regard du contexte...

La menace terroriste, la crise des migrants, ont effectivement poussé nos dirigeants à réinstaurer le contrôle de nos frontières intérieures. L'efficacité de cette mesure s'est toutefois heurtée à l'absence de postes frontières dont la majorité avaient été supprimés lors de la mise en œuvre de l'espace Schengen.

Cela n'a pas été le cas à Lauterbourg dont la structure avait été maintenue.

Aujourd'hui **procéder à la fermeture du poste de police aux frontières de Lauterbourg** comme semble le suggérer notre ministre revient à dire que la menace terroriste n'existe plus, que la crise migratoire a pris fin.

Faut-il le croire ? Non et si une décision de fermeture était entérinée, elle ne pourrait être motivée que par **des enjeux qui seraient tout sauf sécuritaire.**

Est-il nécessaire de rappeler que le contrôle des frontières reste la norme dans la majorité du monde !

Des résultats...

Petite structure pafiste, l'unité de Lauterbourg n'a pas à rougir de son activité, bien au contraire... L'efficacité du service n'est plus à démontrer.

Et l'humain dans tout cela ?

Pour le bureau départemental UNITÉ SGP POLICE du Bas-Rhin, la fermeture du poste de police de Lauterbourg ne pourra être perçue par les femmes et les hommes qui composent l'effectif du service que comme **un drame humain : un mot fort mais juste.**

En effet, «quid» de la stabilité familiale pour nos collègues frontaliers si une telle décision devait intervenir ?

La CSP HAGUENAU, service de police le plus proche, se situe à **quarante kilomètres** et contraindrait par ailleurs le fonctionnaire à changer de direction et passer de la police aux frontières à la sécurité publique.

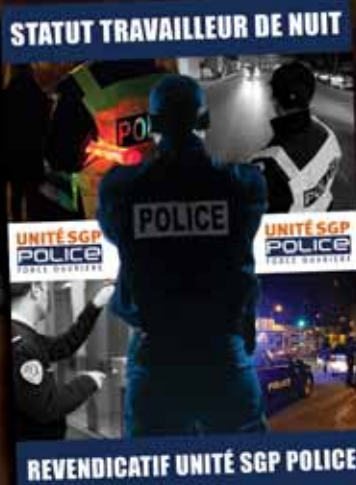
S'il veut rester en PAF, c'est **une heure de transport** dans le meilleur des cas pour rejoindre l'aéroport d'Entzheim siège de la DIDPAF 67.

Une telle décision ne ferait que conforter, une fois encore, **le sentiment que le policier ne représente qu'un numéro**, qu'il n'a pas le droit à la famille, à la reconnaissance, à la considération.

Depuis quelques mois, notre ministère de tutelle clame haut et fort que les conditions de travail dans la police sont une priorité... Alors que les fonctionnaires qui la compose ne soient pas méprisés...



Marc JAHAN
Secrétaire Départemental
Bas-Rhin



Travail de NUIT, l'heure est au concret !

Dès 2016, nous l'annonçons lors de la publication de notre cahier revendicatif « Spécial nuiteux » :
Les Policiers de nuit sont les grands oubliés de la Police nationale depuis 20 ans !

UNITÉ SGP POLICE a donc pris ce dossier à bras le corps, s'appuyant sur de nombreuses études, débouchant sur un revendicatif sérieux et réaliste et sur une grande revendication :

L'obtention d'un statut du travailleur de nuit dans la Police nationale.

Et c'est à ce statut, à ces Policiers identifiés, exposés à des risques reconnus, qu'UNITÉ SGP POLICE rattache tout un arsenal de revendications en deux axes :

-  **LA PRÉVENTION** : Suivi médical renforcé, fiche individuelle d'exposition aux risques, information spécifique, vacation forte de nuit, équipements etc...
-  **LE COMPENSATOIRE** : Avancement spécifique à l'instar des ZSP, Indemnité compensatoire FIXE spécifique Police pour travail de nuit et une Bonification retraite dès la 6^{ème} année de nuit cumulée.

Stop à la surenchère... 2€, 10€... ! Que l'on ne vous parle plus à 3 mois des élections de la fameuse revalorisation des heures de nuit, revalorisation relevant de la fonction publique sur laquelle les syndicats de Police n'ont pas leur mot à dire, pas plus que notre ministre d'ailleurs... !

Pour UNITÉ SGP POLICE c'est un dossier concret :

-  2015 : Étude du dossier nuit
-  2016 : Publication du cahier revendicatif nuit et 1^{er} courrier au DGPN pour la reconnaissance d'un statut du Travailleur de nuit
-  Fin 2016 : Premières instructions du DGPN concernant la mise en place de la Fiche individuelle et d'un suivi médical renforcé.
-  2017 : Diverses audiences locales et nationales sur le sujet et de nombreuses réunions la nuit dans les services pour une information au plus près de nos collègues
-  2017 : Nouvelle instruction DGPN et DRCPN pour suivi renforcé et fiche individuelle.

- Aujourd'hui : Quel est le constat ? -

Blocage de nombreux Directeurs Départementaux ou chefs de service, sous prétexte d'une Direction Centrale qui ne leur a pas « traduit » en langage sécurité publique, la directive du DGPN... À se demander, si le DGPN a autorité sur les DDSP...

CHSCT par CHSCT, un à un dans chaque département, les représentants UNITÉ SGP POLICE essayent, malgré certaines oppositions, de faire appliquer ce qui est la LOI rien que la LOI et, ce que le DGPN et la DRCPN ont rappelé à plusieurs reprises !

UNITÉ SGP POLICE a saisi, alors que les volontaires à la nuit se font rares, alors que la délinquance y est particulièrement violente, les conseillers du Ministre de l'Intérieur et le Premier Ministre lui-même en marge de déplacements, pour obtenir la sortie de la vacation forte de nuit du MORATOIRE sur les cycles horaires !

Le 20 septembre dernier, une délégation UNITÉ SGP POLICE, composée du Secrétaire Général Yves LEFEBVRE, du Secrétaire National aux conditions de travail, Dominique LE DOURNER et le Référent National sur le travail de nuit Philippe BOUSSION, a donc été reçue sur cette question du travail de nuit par le Directeur Général de la Police Nationale Éric MORVAN.

- Nous avons rappelé l'urgence d'appliquer la LOI concernant le travail de nuit !
- Nous avons rappelé l'urgence de pouvoir discuter de la vacation forte à la nuit pour les services qui le souhaitent !
- Nous avons développé et soutenu auprès du DGPN notre cahier revendicatif spécifique « NUITEUX » datant de 2016 !

UNITÉ SGP POLICE ne vous vendra pas du rêve à 3 mois des élections, c'est un dossier trop important nécessitant d'être pris au sérieux, car les nuiteux, abandonnés de l'administration, méritent une vraie reconnaissance et prise en compte.

Le STATUT du travailleur de nuit, un dossier concret, des revendications claires !



Philippe BOUSSION
Secrétaire Départemental Maine et Loire
Dominique LE DOURNER
Secrétaire National aux Conditions de Travail



Quand le "majoritaire" sape la CAPL Formation

Le 4 juillet dernier, le Comité Technique de Réseau de la Police Nationale devait, examiner plusieurs textes concernant la DCRFPN et se prononcer sur la création d'une CAPL rassemblant l'ensemble des effectifs du Corps d'Encadrement et d'application (CEA).

Or, ALLIANCE Police Nationale et l'UNSA Police se sont opposés à la présentation de ce texte estimant que cette présentation se faisait dans la précipitation.

Sont-ils devenus amnésiques et/ou séniles au point d'oublier leurs propositions contenues dans leur déclaration préalable à la CAPL du 06 OCTOBRE 2016 ?

« Monsieur le Président, Alliance Police Nationale, dans le secteur de la formation, c'est une majorité absolue depuis 2003.

Une section responsable, professionnelle, à l'écoute et tournée vers l'ensemble des personnels œuvrant pour la formation dans la police nationale...

Oui nous pouvons être fiers d'avoir pensé à : ...

De proposer une CAP qui gèrera l'ensemble des personnels rattachés à la future Direction Centrale...

Nos propositions seront développées au fur et à mesure de l'avancée des travaux avec le préfigurateur. Nous ne lâcherons pas le combat contre le contrat formateur mais aussi pour la création d'une CAPL gérant l'ensemble des personnels. »

Depuis ces annonces d'octobre 2016 qu'ont-ils fait ?
RIEN, LE VIDE ABSOLU, LE NEANT TOTAL...
ou alors, seulement quelques effets d'annonces

À force de tracts démagogiques et pour certains calomnieux, ils n'ont cherché qu'une chose, essayer de décrédibiliser l'action d'UNITÉ SGP POLICE mais, par contre, ne se sont jamais intéressés à ce sujet...

Il ne faut pas être dupe, cette manœuvre est purement électoraliste, car JAMAIS ils ne se sont souciés des collègues non formateurs et ils ont été pris au dépourvu en voyant ce projet aboutir.

Pire encore, alors que se présentait une avancée HISTORIQUE pour la formation, ils viennent de refermer la porte pour 4 ans.

► Jamais en qualité de majoritaire, ils n'ont cherché à répondre aux véritables obstacles qui représentent un frein pour les avancements de cette direction.

► Jamais, ils n'ont cherché à faire évoluer l'assiette des effectifs qui est pris en compte pour calculer le volume des avancements des personnels formateurs.

► Jamais ils n'ont fait évoluer les modalités de calculs pour le taux d'encadrement qui actuellement prennent essentiellement en compte les effectifs affectés au sein de la direction.

- Faut-il oublier le travail d'encadrement des élèves ?
- Faut-il oublier la formation qui est dispensée à ce public ?
- Qu'en est-il également du soutien et de la sécurité des structures et donc des élèves ?
- Doit-on placer tout cela sous le sceau du bénévolat ?

C'est ce que fait ALLIANCE avec les personnels en acceptant la formule de calcul de la DRCPN.

La création de cette CAPL formation était une formidable occasion d'intégrer le volume des élèves au sein de cette instance et permettait mécaniquement une augmentation des postes à l'avancement pour l'ensemble des effectifs et ce tout en respectant la part des formateurs.

Lors des travaux préparatoires, UNITÉ SGP POLICE avait fait inscrire cette modification et s'était assuré de la bonne prise en compte des élèves au sein de cette CAPL.

À ce constat, il faut ajouter également l'éclatement des instances compétentes qui examinent les carrières et les avancements des effectifs du CEA de la DCRFPN.

En effet, le fait que les effectifs CEA soient gérés par près d'une quinzaine d'instances paritaires (CAP formateurs, FSPN, SGAMI et SGAP) réduit de manière considérable la possibilité de prise en compte des avancements des CEA par ces instances dans lesquelles les personnels de la DCRFPN sont régulièrement sous représentés.

Avec le retrait de ce texte de l'examen en CTRPN, la CAPL DCRFPN ne pourra donc être créée et le système actuel est donc maintenu pour les 4 prochaines années.

C'est une opportunité qui s'envole et qui aurait permis de reconnaître l'investissement quotidien de TOUS LES PERSONNELS DE CETTE DIRECTION.

Mais le peu d'intérêt d'ALLIANCE Police Nationale pour les personnels non formateurs conjugué à l'aimable complicité et à la lenteur de certains services de l'administration, auront eu raison du projet de CAPL DCRFPN

ALLIANCE a préféré sacrifier tous les collègues
afin de masquer son échec et son inertie à la formation.

L'intérêt des collègues, ils n'en n'ont eu malheureusement que faire et ce pour les desseins que vous connaissez tous...
Pire encore, ils n'hésitent pas à travestir la vérité à nos collègues. Dans leur déclaration préalable du 6 octobre 2016, ils abordent cette CAPL s'inspirant de notre projet revendicatif laissant croire à des négociations.
Quelle démagogie !

À l'aube de cette avancée qui se voulait historique pour la formation et qui permettait à tout à chacun de se reconnaître au sein de cette nouvelle direction, ils ont préféré saborder le projet pour de seuls intérêts électoralistes.

Alors, ils vous feront croire
être intervenus pour l'intérêt général.

Les textes présentés pour lesquels nous avons porté des amendements, **garantissaient le statut particulier des formateurs** et qu'à aucun moment ils n'auraient été impactés dans leurs avancements !

Au-delà même, lors des travaux préparatoires au CTRPN, la DRCPN reconnaissait devoir augmenter en conséquence l'attribution de postes à l'avancement au bénéfice de cette nouvelle CAPL.

Il n'en sera malheureusement rien !

Ce majoritaire depuis 2003 n'aura décidément
rien obtenu pour la formation.

- Il lui aura fallu 15 ans pour faire réécrire la note 200 C et ne rien obtenir pour les FTSI en bout de course.
- 15 ans pour se rendre compte que le dispositif de formation à l'UVI pour l'accès au grade de brigadier-chef est inadapté !
- 15 ans à invectiver pour des résultats nuls !

Pour les personnels des USI, seul UNITÉ SGP POLICE s'est intéressé à leurs conditions de travail et fait procéder à la mise en place de nouveaux horaires.

Depuis janvier 2016, nous avons été les seuls à porter ce dossier de CAPL formation et faire avancer les choses.

Il faut bien garder à l'esprit que la DCRFPN a saisi la DGPN depuis le mois d'août 2017 et depuis, rien, aucun signe de la DRCPN, quel manque de respect pour nos collègues.

Serait-ce là le retour de bâton d'une séparation douloureuse ?

À cet instant, il nous faut avoir une réelle pensée pour tous ceux qui travaillent pour la formation et qui une nouvelle fois ont été floués et resteront encore pendant 4 ans les oubliés de la formation :

Personnels des USI, personnels chargés du recrutement et de la communication, armuriers des services, responsables des armes et des munitions, RSSI, RSI, Unités de restauration et d'hébergement, responsables d'unité logistique, mécaniciens, bibliothécaires et chargés du centre de documentation, assistants de prévention, chargés de la prévention des

risques psycho-sociaux,

À tous ces collègues qui font que la formation fonctionne et qui sont de nouveau placés au rang des oubliés...

ALLIANCE a décidé de leur avenir...
IL RESTERA SCELLÉ AU BON VOULOIR DES DIFFÉRENTES CAPI !

Nous pouvons espérer qu'avec de telles manœuvres, TOUS ces collègues sauront se souvenir de cette complicité entre ce syndicat et certains services de l'administration et qu'en décembre prochain ils seront à leur tour remerciés pour 4 ans.

Aujourd'hui le bateau ALLIANCE FORMATION prend l'eau, mais étaient-ils obligés de prendre en otage les personnels de la formation et de les tirer par le fond ?

Une nouvelle fois, cette organisation syndicale démontre qu'elle préfère défendre ses propres intérêts au détriment de ceux des collègues.

Le pire est qu'aujourd'hui, UNSA POLICE en bon copain/coquin rejoint
les positions d'Alliance.

Dans le domaine de l'incompétence, ils n'ont rien à envier à leurs homologues, puisque la majeure partie des points qu'ils soulèvent ne relèvent pas du périmètre de la formation mais bien de celui de la DRCPN.

En rejetant ce projet, ils entretiennent la nébuleuse actuelle de l'avancement qui arrange bien les différents services qui se servent sur le dos de nos collègues et qui resteront à jamais les seules victimes de ce stratagème !

Alors OUI et contrairement aux arguments mis en avant par Alliance pour rejeter ce projet, tout le monde aurait gagné à la mise en place de cette instance.

Les formateurs auraient conservé leur statut particulier et auraient bénéficié mécaniquement d'une hausse des avancements engendrés par l'intégration du volume des élèves au sein de cette CAPL puisque le DGPN avait donné instruction à la DRCPN afin que ces derniers soient pris en compte dans le taux d'encadrement.

Comment peuvent ils faire croire que l'intégration de presque 400 personnels permanents et plus de 3000 élèves n'auraient pas obligé la DRCPN à attribuer un volume d'avancement en conséquence ? !

Croyez vous très sincèrement qu'une CAPL qui aurait pesé 3400 personnels aurait bénéficié du même volume d'avancement que la CAPL FPPN actuelle qui pèse moins de 900 effectifs ?

Encore aurait-il fallu qu'ils se présentent aux réunions de travail et qu'ils apportent les amendements utiles et en débattre lors de la préparation du CTRPN. Mais avant toute chose, ils ont préféré faire retirer ce projet en sacrifiant FORMATEURS et autres personnels.

En n'ayant jamais travaillé sur ce dossier, malgré leurs annonces depuis des années, ils démontrent le peu de considération qu'ils ont à l'égard de cette direction et des personnels qui la composent.

À bon entendeur...



Emmanuel PASQUIER
Délégué National
Secteur Formation



Les Victoires
d'Hier



Les Combats
de Demain



LETTRE OUVERTE : CAP SUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 30 novembre au 6 décembre 2018 se dérouleront les élections professionnelles au sein de la fonction publique, de la police nationale, des CRS.

Cela va être le moment pour toi, cher collègue, de t'exprimer, de faire valoir ton avis, ton ressenti sur l'action, la présence et le bilan des organisations syndicales.

Bien sûr, les quelques lignes à suivre vont te paraître partisans et orientées, pour autant je les assume car elles reposent sur **des éléments factuels facilement vérifiables**.

J'entends déjà la petite musique de certains souffleurs qui diront que les syndicats ne servent à rien, sont inféodés à l'administration, etc...

On peut en effet toujours regarder le verre à moitié vide et entretenir cette sinistrose qui fait qu'on ne se satisfait plus de rien ou alors choisir de lever la tête, d'observer et de se faire sa propre idée sur les syndicats qui occupent le paysage policier.

C'est là l'occasion pour moi de saluer le travail de l'ensemble de mes délégués locaux et de leurs bureaux CRS UNITÉ SGP POLICE.

J'ai le respect le plus profond pour ces collègues qui font le choix d'aider les autres, s'engagent, militent et qui sur leur temps personnel, sur leur repos en DP, pendant leurs congés, s'occupent de leur compagnie, de ton emploi, de ta neutralisation, de ton hébergement, ta mutation... bref de ton QUOTIDIEN.

Ce premier échelon de notre base syndicale est le plus important pour UNITÉ SGP POLICE, c'est pourquoi au niveau zonal, puis national, nous tentons humblement de répondre à toutes les sollicitations pour trouver des solutions favorables.

Je n'ai pas la prétention de dire que nous trouvons aboutissement à toutes nos demandes, l'obligation de résultat est impossible, mais par respect pour ton adhésion, nous avons une obligation de travail, que je pense, nous remplissons.

Imaginons une administration sans contre-pouvoir syndical...

Quel serait l'impact sur tes conditions de travail si l'administration passait toutes ses brillantes orientations sans que personne ne puisse les discuter, les faire évoluer ou tout simplement s'y opposer ?

Quelle serait l'évolution de ton pouvoir d'achat ?

Au-delà de l'action de ton bureau local que je l'espère, tu peux mesurer, je prendrai deux exemples au niveau national, deux sujets qui, sans l'intervention d'UNITÉ SGP POLICE, auraient pris une toute autre tournure :

1- Le verrou des 35 jours de congés :

Certains « sachant » avaient dans l'idée, en 2015, pour

gagner de l'effectif et de l'opérationnalité, de limiter au nombre de 5, les week-ends accolés aux périodes de congés.

Sans notre intervention, **j'insiste car nous sommes la seule organisation syndicale à s'être opposée**, cher collègue, tu n'aurais aujourd'hui que 5 week-ends non-rappelables dans l'année sur ton plan de congés.

UNITÉ SGP POLICE a été seule à dire non et à obtenir la fin de ce verrou illégal au terme d'un combat de deux ans !

Aujourd'hui, tous les week-ends précédents une période de congés, quelle qu'elle soit, sont sacralisés. **Cette victoire signée UNITÉ SGP POLICE est la garantie d'un peu de tranquillité face aux contraintes grandissantes du métier de CRS.**



2- L'IJAT :

Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai déjà écrit, tout ce que tu as lu, sur ce dossier qui aura occupé l'espace depuis 3 ans.

2015 : UNITÉ SGP POLICE contraint l'administration à se mettre à table pour discuter de l'augmentation de l'IJAT après 13 ans de disette...Ce cycle de concertation aboutira à un protocole signé et respecté portant l'IJAT à 39 euros au 1^{er} janvier 2017.

2016 : le procureur général de la cour des comptes donne des injonctions sur les irrégularités de l'IJAT aux ministres de l'intérieur et du budget afin de la légaliser, il souhaite la voir imposée et prélevée socialement.

On veut imposer l'IJAT, UNITÉ SGP POLICE appelle seule à l'action, tu y réponds, comme de nombreuses compagnies, l'administration fait machine arrière, une loi est créée, le code général des impôts modifié et l'IJAT rentre dans une niche fiscale.

2017 : les prélèvements sociaux reviennent sur le tapis, une intersyndicale se met en place, une action historique se déroule le 21 septembre.

Cela n'aboutira pas à un accord, les différences étant fondamentales avec d'autres syndicats prônant par exemple l'IDDO pour tous plutôt que de protéger l'IJAT.

Aussi le ministre prendra ses responsabilités en **repreant 90% de nos exigences, portant l'IJAT à 40 euros au 1^{er} janvier 2018.**



Voilà cher collègue deux exemples qui à mon sens sont les plus significatifs et pour lesquels je peux affirmer le rôle essentiel d'UNITÉ SGP POLICE.

Sans syndicat, tu aurais 47 week-ends rappelables par an et je pense fortement que l'IJAT plafonnerait à 30 euros ou aurait connu une légère augmentation afin d'être imposée.

Je ne pense pas être très éloigné de ce que pourrait être la réalité, sans syndicat, face à une administration qui ne raisonne plus qu'en termes de budget, plan de charge et indicateur, à l'heure où plus que jamais, **c'est l'humain qui doit être remis au centre de toutes les revendications, de chaque projet, de chaque évolution.**

Pour les années à venir en CRS, **il est impératif que nous retrouvions des effectifs**, l'heure est grave pour la maison et sans apport conséquent, c'est l'organisation historique, l'ossature même des CRS, qui pourrait être remise en cause.

Pour UNITÉ SGP POLICE, pour les CRS, s'il ne devait y avoir qu'une revendication, ce serait celle-là, **retrouver des compagnies à 145 agents minimum, des compagnies autoroutières étoffées, des motards...**bref que les CRS ne soient plus la direction la plus maltraitée en effectif alors que c'est la réserve générale de la police nationale !



Aussi, lorsque tu voteras pour les élections professionnelles, sois très attentif à la composition des différentes fédérations et autres associations de syndicats.

La FSMI, Fédération des Syndicats du Ministère de l'Intérieur, dont fait partie UNITÉ SGP POLICE et y représente près de 90 %, est la seule fédération à ne pas avoir de syndicats d'officiers ou de commissaires dans ses composantes et ce, contrairement aux autres fédérations représentatives.

Ce choix politique, cette orientation est devenue une évidence lors de **la signature par tous les autres, du protocole de 2016, sensé être historique et qui en réalité, n'a rien apporté aux gradés et gardien de la paix !**

L'histoire nous donne raison aujourd'hui, ce protocole validé par certains syndicats, a définitivement creusé l'écart en termes de déroulement de carrière et d'indice entre les cadres de la police nationale et leur base.

Tu peux le vérifier tous les mois en bas à droite de ta fiche de paie contrairement aux promesses faites par les uns et les autres, entre 40 et 150 euros par mois pour les gradés et gardiens en 2018, affirmaient-ils à grand coup de tract, au final **RIEN, QUE DALLE, NADA !**

Et pourtant malgré cette trahison, ils demanderont à voter pour eux et distribueront grâce aux voix récoltées des gardiens de la paix, du CEA, des sièges dans toutes les instances techniques et paritaires à des commissaires et des officiers qu'ils n'obtiendraient jamais sans cela.

Ne sois pas dupe, une fois bien assis sur ces postes, les cadres de la police défendent leurs intérêts, sûrement pas ceux du CEA qui pour partie, leurs permettent d'être là....

Ces cadres nous reprochent souvent d'être dans la lutte des classes dès que nous avons le verbe un peu haut, la plume acerbe, le tract saignant.

Pourtant au final, si lutte il y a, force est de constater qu'**avec la complicité de certains syndicats de CEA, ces cadres se sont grassement servis ne nous laissant que les miettes.** Aussi, ils semblent la pratiquer bien plus que nous, plus insidieusement, et surtout ils vont l'emporter si rien ne change. Les derniers faits en date qui illustrent bien ce que j'ai exposé précédemment sont les auditions par la commission d'enquête parlementaire du sénat dans l'affaire BENALLA...

Tu auras remarqué l'hégémonie des syndicats de cadres de la PN dans les fédérations d'ALLIANCE ou d'UNSA, la composition de leur délégation et surtout le temps de parole qu'ils ont occupé...cela résume tout.

Lors de l'audition d'UNITÉ SGP POLICE, ce sont le secrétaire général et le secrétaire général délégué, membres du CEA, qui ont porté la voix des policiers de terrain, personne d'autre !

Voilà cher collègue, je te donne rendez-vous du 30 novembre au 6 décembre, le fait syndical en CRS est historique et UNITÉ SGP POLICE majoritaire.

J'espère sincèrement que tu reconnaîtras notre engagement et que tu nous renouvelleras ta confiance afin de nous permettre de peser encore plus, de nous donner les moyens de défendre le métier des CRS, des gradés, gardiens et ADS, car tu l'auras compris, **UNITÉ SGP POLICE est la seule à pouvoir le faire !**



FSMI et UNITÉ SGP POLICE, 100 % CEA



Grégory JORON
Secrétaire National
Secteur CRS



FSPN

DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN BERNE !!!



Anciennement appelée «Services Centraux», la FSPN (Formation des Services de la Police Nationale) regroupe toutes les directions centrales et de nombreux services prestigieux de la police nationale.

Malheureusement, ce prestige ne reflète pas la réalité des conditions de travail des collègues de la FSPN.

Être policier à la FSPN n'est pas une sinécure.

► MANQUE D'EFFECTIFS ET PROBLÈMES BUDGÉTAIRES

Ainsi de nombreux services connaissent des restrictions budgétaires ayant un impact indéniable sur le bon déroulement des missions et le moral des troupes.

Le management méthode « wall-street », le manque récurrent et important d'effectif participent à la souffrance au travail de nos collègues. L'abnégation sans faille des policiers maintient le niveau d'activité mais la grogne monte dans les services !

Ambiance de quelques unités (liste non exhaustive)...

► La SCCOPOL (Section Centrale de Coopération Opérationnelle de Police) :

Service de la DRI (division des relations internationales), composante de la DCPJ, la SCCOPOL est un service regroupant les canaux de coopération INTERPOL, EUROPOL, et SIRENE FRANCE (Schengen).

Méconnue mais incontournable en matière de coopération internationale, elle est appréciée par tous les enquêteurs du territoire dans la recherche d'antécédents judiciaires à l'étranger, de signalement d'ADN ou tout simplement lors de la découverte d'une fiche Schengen par les policiers sur le terrain.

Depuis l'attentat de janvier 2015, ce service a vu son activité s'accroître de manière exponentielle.

► PROBLÈME DE MANAGEMENT

Ce service, essentiel dans la lutte contre la criminalité internationale, assiste à une véritable fuite de ses effectifs.

La cause ? Un management irascible, des notations renseignées comme un bulletin de loterie, des collègues harcelés en permanence... Une unité attractive à fuir !

➡ L'OCRTIS (L'office central des stup de la DCPJ) :

UNITÉ SGP POLICE FSPN n'a eu de cesse de réclamer des moyens matériels, des effectifs et l'ouverture d'une antenne à l'aéroport d'Orly pour cette unité. Les collègues effectuent leurs missions dans des véhicules inadaptés et travaillent jusqu'à 70 heures par semaine !

Reçu au Ministère de l'intérieur, puis par le chef de l'OCTRIS, nous obtenions l'ouverture programmée d'un groupe de 8 collègues supplémentaires à Orly ainsi que l'attribution d'un nouveau véhicule.

➡ OCLCTIC - PHAROS : la plateforme de la cybercriminalité

Cette plateforme enregistre les signalements de toutes les dérives illicites du net telles que terrorisme, pédopornographies, escroqueries et arnaques financières, discriminations ...

Crée pour traquer les pervers, terroristes et autres escrocs de la toile, la section internet de l'OCLCTIC est « drivée » par un commandant fonctionnel.

Spécialiste en matière d'affaires disciplinaires qui font « pshitt », ce chef d'unité n'a pas hésité à auditionner 2 collègues pendant 10 heures !

Un management d'un autre temps !!!

Un délégué de notre bureau régional, assistant nos collègues dans cette audition, a rappelé certaines règles en matière d'utilisation des véhicules et les subtilités de l'astreinte à ce Monsieur, pendant que les dealers riaient aux éclats sous les fenêtres de son bureau ...

Affaire classée sans suite !

➡ LE RAID :

Le Commandant de la CRS 8, certainement très compétent en matière de code de la route et probablement rongé par l'ennui, n'a pas trouvé mieux que de verbaliser les collègues du RAID pour non apposition du certificat d'assurance et ce, dans l'enceinte de la CRS !

Il serait plus productif qu'il s'intéresse aux problèmes de légionellose sévissant dans ses locaux.

Le commandant se serait excusé ... à posteriori. Dont acte ! UNITÉ SGP POLICE FSPN a dénoncé par voie de tract ce comportement.



➡ L'UNESI (unité nationale d'escorte, de soutien et d'intervention) et le GAE (groupe d'aide à embarquement), deux services rattachés à la DCPAF.

La nouvelle cheffe de service de ces 2 unités, peinait à recevoir notre organisation, majoritaire dans son service !

La vérité dérange face au syndicalisme habituel de courtoisie trop longtemps pratiqué dans ce service.

Restructuration, réorganisation, cette véritable « fée du logis » tend à négliger la gestion humaine et l'aspect psychologique de ses effectifs.

Certes, de mauvaises habitudes inculquées sous le règne sans partage de l'ancien chef de service sont à bannir, mais cela doit se faire à bon escient...

Par exemple nous avons demandé l'affichage des missions dans un souci d'équité : refus catégorique de la cheffe du pôle central éloignement par le biais d'un mail envoyé à son autorité de tutelle.

Ce mail, fort déplaisant, dénigrant les organisations syndicales et les élections professionnelles à venir, était adressé à la section UNITÉ SGP POLICE FSPN...par erreur !

► CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES

Cette unité d'élite de la PAF vit les heures les plus sombres de son histoire :

Frais de mission non payés, hôtels insalubres, missions aller/ retour sans découché sur de longues distances, véhicules inadaptés (embarquements de reconduit effectués avec une Twingo, porte du car PS tenant avec de l'adhésif, véhicules continuellement en panne)...

La pugnacité de notre organisation dans ses revendications, permettait l'attribution de 4 nouveaux véhicules, un rattrapage des frais qui n'étaient pas comptabilisés, la suppression des hôtels insalubres et la mise en place d'un découché sur la mission Cuba

Avant, après, et pendant les élections, Mesdames, il faudra compter avec UNITÉ SGP POLICE FSPN, majoritaire dans ce service.

► ANONYMISATION, PROTECTION DE NOS COLLÈGUES ET DE LEUR FAMILLE

➡ La SDAT (sous-direction anti-terroriste) :

Suite à un événement récent notre section syndicale saisissait le Chef de service sur l'anonymat des collègues et de leur famille.

UNITÉ SGP POLICE FSPN obtenait l'anonymisation des fonctionnaires de cette unité.

Dossier classé secret défense.

► GESTION DES RESSOURCES HUMAINES INADAPTÉE

➡ La SDLP (sous-direction de la protection)

Née de la mutualisation de 3 services (SSMI-SCA-SPHP) cette sous-direction ne brille pas par la qualité de son management.



En effet, il est de bon ton d'utiliser l'audition administrative en tant que mesure vexatoire ; l'humiliation est à son comble quand le fonctionnaire auditionné sait pertinemment qu'il n'a pas commis de faute.

C'est la mésaventure qu'a connu un « adjoint chef de brigade » du site SDS (sécurité des bâtiments) de Levallois, pour simplement avoir accordé un départ avancé à un effectif en appliquant une note de service mal rédigée.

Fort de son autorité, le chef de site, un Major RULP, ancien délégué du syndicat maison, engageait une procédure disciplinaire à l'encontre de notre adhérent.

Là encore, l'intervention de notre organisation syndicale a permis le classement sans suite de cette « non affaire ».

Certainement gagné par l'ivresse du pouvoir mais aussi vexé par le « pshitt » de sa procédure, ce roitelet n'a de cesse de s'opposer à l'exercice du droit syndical des délégués UNITÉ SGP POLICE FSPN de son site.

En mentionnant le SDLP, nous nous devons d'évoquer le manque de sécurité de nos collègues du site de Pantin, malgré une dépense de 350 000 euros pour la sécurisation des locaux, les effectifs sur-employés au SDPP (protection des personnes) ainsi que le hold up sur les heures de nuit, dimanches et jours fériés du SDS. 3 trimestres de retard pour les nuiteux, c'est inadmissible !!

➡ Le ST(SI)² - Service des technologies et des systèmes d'information de la Sécurité intérieure.

Service composé de 350 agents dont 64 ETP PN, il assure la maîtrise d'ouvrage et la modernisation des applications de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Situé à en région parisienne à Issy-les-Moulineaux, il comprend 4 sous- directions :

- La SDSI - système information – TAJ, FIJAIS, CHEOPS, MC informatisé
- La SDAC – application de commandement – mise en place de drones au sein des services, certifications.
- La SDR² – Réseaux radios – Communications, telles que ACROPOL, CIC
- Le SDSO – supports opérationnels – Ressources humaines, finances, gestion personnels, formation.

Indispensable pour l'aboutissement des investigations des policiers de terrain et la lutte contre la cyberdélinquance, le STSI2 est un acteur essentiel dans le processus de modernisation des forces de l'ordre.

Création d'une direction du numérique :

À l'horizon 2020, nous assisterons à la création d'une grande direction du numérique, afin de mutualiser les budgets et les projets informatiques des différents services qui la composeront tels que la DSIC (direction des systèmes d'informations et de communications), le SAELSI (service des achats des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure), la DOSTL (direction opérationnelle des services techniques et logistiques) et le STSI2.

Même si UNITÉ SGP SGP POLICE FSPN souligne la qualité exceptionnelle des échanges avec le bureau des ressources humaines du STSI2, il n'en demeure pas moins que de nombreuses questions se posent sur l'avenir du corps d'encadrement et d'application dans le projet de 2020.

UNITÉ SGP POLICE FSPN, c'est aussi un cahier revendicatif sur les frais de mission de la BCCF/DCPAF, de la DNRA (renseignement territorial), l'indemnité de résidence à l'étranger des effectifs de la DCI et plus encore.

► DES DÉLÉGUÉS DÉVOUÉS AU SERVICE DE LEURS COLLÈGUES

La progression constante de notre section syndicale et l'investissement de nos délégués au quotidien auprès de nos collègues laisse présager un très bon résultat aux prochaines élections professionnelles...

Notre devise :

Un syndicat de collègues pour les collègues !



Bibia DERGHAM
Secrétaire Régionale
FSPN



CONSTRUIRE, MILITER, RÉSISTER ET GAGNER

Depuis plus d'un an, notre jeune organisation, derrière son Secrétaire Général, amorce sur la région Île de France, une refondation du syndicalisme policier Républicain

Septembre 2017 : Nous organisons une vaste concertation auprès des policiers Franciliens

À l'écoute des critiques positives de nos mandants, après les avoir consultés par le biais d'un questionnaire renseigné par plus de 11 000 collègues, nous avons pour seule et unique ambition d'être toujours plus performants, toujours plus proches de leurs préoccupations.

Nos États Généraux de septembre 2017 ont ainsi initié cette phase de consultation.

2017-2018 Nous agissons toujours et encore pour faire aboutir les revendications de nos collègues

Nos actions sur l'ensemble des départements de la plaque régionale ont créé un rapport de force nécessaire sans lequel le syndicalisme, tout simplement, n'existe pas. Ces dernières vont se poursuivre et s'amplifier.

Dans le même temps, nous négocions sans cesse avec les autorités de tutelle afin de satisfaire au mieux les exigences de toutes et de tous.

Défendre le Service Public de Sécurité

Hier, aujourd'hui et demain, nous continuerons ce combat qui nous est cher : défendre le Service Public de Sécurité.

Un Service Public de plus en plus menacé.

Un Service Public de plus en plus précarisé, contrairement aux exigences pourtant imposées par les principes élémentaires de la République dont celui d'« égalité », qui fondent notre ligne syndicale, indépendante de tous les partis politiques.

Car défendre le Service Public, c'est faire en sorte aussi que tout citoyen, quelque soit son rang social, puisse voir sa sécurité et celle de sa famille assurée.

Or, la privatisation anarchique, le libéralisme sauvage qui prévalent depuis des années, quel que soit le gouvernement en place, affaiblissent ce qui pourtant constitue un Devoir de l'État. **Nous ne pouvons accepter cela !**

Mais pour gagner, nous devons convaincre, toujours et encore.

Nous devons être dignes, humbles, mériter et gagner la confiance de tous les policiers.

Voilà pourquoi nous avons choisi de partager avec eux notre projet et nos cahiers revendicatifs.

« Nos » préoccupations sont « Les » préoccupations de tous nos collègues

Notre projet devra donc être construit et débattu avec le plus grand nombre.

Pour l'heure, en dehors des luttes permanentes pour de meilleures conditions de travail au quotidien, la priorité des priorités, c'est d'exiger et d'obtenir qu'une grande concertation s'engage avec tous les partenaires sociaux pour une véritable reconnaissance sociale du Policier Francilien.

- ▶ Qui peut douter de cette urgence, tellement le mal être est fort dans nos rangs ?
- ▶ Qui peut en douter lorsque l'on assiste peu à peu à une déshumanisation progressive de l'institution ?
- ▶ Qui peut en douter lorsque l'on est toujours sur des schémas ou des coups de communication qui n'ont pour mérite que de nous montrer l'accessoire pour mieux nous cacher l'essentiel, usant ainsi de vieilles recettes dont plus personne ne comprend in fine la légitimité et la pertinence ?
- ▶ Qui peut en douter lorsque la « quantité » du travail fourni est toujours mieux appréciée que la « qualité » de ce dernier ?

La politique du moment et d'un futur proche, c'est la contractualisation, « les contrats de mission », la fermeture de services, la privatisation, le développement de la prime au mérite, la mobilité, la multiplication des « Polices » : après l'échelon municipal, l'échelon départemental ? régional ?

Notre avenir ? Si nous sommes incapables de mettre un frein à cette machine à broyer la solidarité et la fraternité qui cimentent une Nation, c'est la prolétarianisation qui nous attend.

Les actifs d'aujourd'hui sont les retraités de demain. Alors que l'on nous invite à toujours payer davantage au nom du principe de solidarité, la sous indexation de nos retraites ajoutée à l'inflation et aux reports incessants de tous les gouvernements pour leurs revalorisations, nous plonge déjà dans l'incertitude de l'avenir.

Victimes et vaches à lait d'une crise dont nous ne sommes pas responsables, la seule perspective que l'on propose aux Policiers et aux fonctionnaires en général, c'est de croire pour nous et nos familles, à l'inconnu du lendemain.

Comment être motivés ?

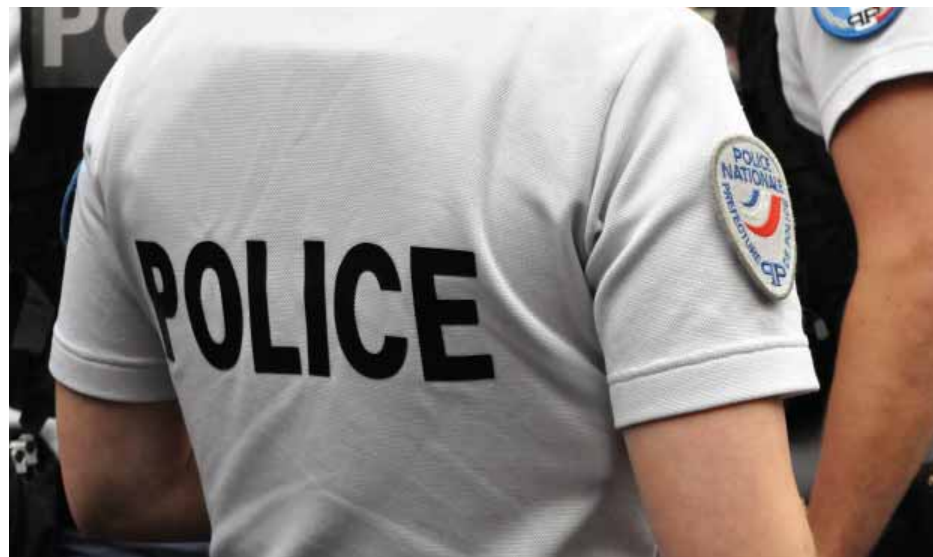
- Avec cette politique du chiffre insupportable, avec cette façon de déshabiller l'un pour habiller l'autre ?
- Avec cette idée quelque peu curieuse qui consiste à penser qu'une police n'est de proximité que pour « les uns » et pas pour « les autres » ?
- Avec ces services mutualisés en marche forcée et ces horaires déstabilisant des centaines de vies privées ?
- Avec cette façon, d'écouter, parfois, mais de ne jamais entendre cette souffrance. Ce malaise pourtant relevé par des parlementaires que nous avons rencontrés et qui ont publié au Sénat un rapport dont peu de décideurs semblent percevoir la pertinence ?
- Avec enfin, ces missions qui existent toujours et qui n'ont toujours rien à voir dans les tâches qui nous incombent ?



Allons nous être après le « bon coin » au service des F.A.I (Fournisseurs d'Accès à Internet) ? Allons-nous être désormais les Gardiens de cet espace numérique qui nous épie en permanence ?

Certes, un recrutement à minima va sans doute pallier quelque peu la baisse des effectifs qui nous a été jusqu'alors imposée. Mais prenons garde, 50 000 postes vont être supprimés pendant le quinquennat au sein de toutes les Fonctions Publiques (État, territoriale, hospitalière) dont uniquement 4500 en 2019. Qui peut nous assurer que nos administratifs ne feront pas les frais de ces coupes franches budgétaires ?

Et si tel est le cas, qui assurera leurs missions au sein de la profession ?



État d'Urgence pour notre métier
Le rapport parlementaire est bien plus qu'un simple rapport... c'est un véritable cri d'alarme !

Alors, à ce cri d'alarme, nous avons répondu et nous répondrons encore, de plus en plus fort !

Tant que la situation ne sera pas celle qui rend -au moins- sa dignité aux « Soldats de la Paix » que nous sommes, nous nous battons.

Voilà quelle est notre raison d'être. Une raison d'être qui puise ses racines au plus profond de son histoire.

Une raison d'être qui ne se décrète pas en fonction des circonstances électorales ou de la couleur politique du gouvernement... un combat permanent !

Cette voie « qui monte des fers » et qui « guide nos pas » (nous en sommes conscients), n'est pas la plus facile.

Mais c'est la seule à nos yeux qui caractérise un syndicalisme authentique.

Une réflexion partagée pour l'avenir

Enfin, et pour finir, au-delà de l'aspect catégoriel, nous avons entamé une réflexion et nous nous projetons dans l'avenir. Car pour nous, le syndicalisme efficace est aussi et surtout un syndicalisme qui rassemble, qui unit, qui œuvre pour l'intérêt général mais aussi qui porte à bout de bras une vision avant-gardiste du métier.

Nous nous voulons résolument « constructeurs » et non « destructeurs ».

Les divisions aujourd'hui, ne servent que l'intérêt de nos véritables fossoyeurs.

Ceux qui envoient nos courageux militants qui dérangent, avec leurs complices adeptes de la compromission, à l'I.G.P.N.

Jamais nous ne tolérerons que l'un de ces militants républicains soit sanctionné ! Jamais !

Jamais nous ne tolérerons que des hommes et des femmes d'honneur soient considérés comme des petits soldats de plomb ayant tout dans le mollet et rien dans la tête.

Nous faisons le pari de l'intelligence. Nous laissons la médiocrité à d'autres.



La mobilisation et la négociation continuent

Tous ensemble, agissons et mobilisons pour faire entendre ces justes doléances.
Pour que « justice soit faite » et que nous en finissions avec ce système qui privilégie le « bourreau » plutôt que « la victime ».

Pour que nos collègues aient aussi le droit, parce qu'ils sont avant tout, citoyens, à la présomption d'innocence.

Pour que les fondations immuables de notre grande maison soient restaurées et demeurent !

Collègues, vous qui arrivez, qui faites vos premiers pas en région Île de France, vous entendez ici ou là des sons de cloches qui vous démotivent.

Des échos négatifs qui rabaissent le noble métier auquel vous aspirez à des petites querelles d'appareil, à des règlements de compte de sixième sous-sol et de caniveau.

Ne vous découragez pas, ne soyez pas démotivés, résignés.

Observez ! Jugez par vous-mêmes et impliquez-vous dans notre combat, votre combat !

Aidez-nous à gagner et à faire avancer notre noble métier, aidez-nous à garder ces acquis obtenus de longue lutte et que l'on veut nous supprimer, du fait des sempiternelles « mesures de restriction budgétaire »

Depuis toujours, il y a celles et ceux qui refusent la soumission, et ceux qui pratiquent la gèneflexion permanente.

Mais il y a surtout des hommes et des femmes qui n'aspirent qu'à une chose : assurer la Sécurité de tous les citoyens.

Alors, mesdames et messieurs les décideurs, respectez-les !

Si vous souhaitez un Service public de Sécurité et un État de Droit respectable, faites d'abord en sorte que ceux qui le représentent, soient eux mêmes respectés !

Voilà ce que nous devons, tous ensemble imposer, avec UNITÉ SGP POLICE, avec notre confédération.

***Plus nous serons nombreux à mener le combat,
plus nous aurons la chance de le gagner.
Vive UNITÉ SGP POLICE FO / IDF,
Vive la Police Républicaine.***



Nathalie ORIOLI
Secrétaire Nationale Déléguée
Zone Île-De-France





Protocole d'accord pour le CEA

PROTOCOLE 1 In accord historiquement **RIDICULE !**

Pourquoi UNITÉ SGP POLICE-FO n'a pas signé ?
Attention aux « merveilles » simulations de rémunérations diffusées par les signataires

Année	Indice	ISSP	Autres
2016	0€	0,5% d'ISSP contre	+0,5% d'ISSP contre
2017	0€	0,5% d'ISSP contre	+0,5% d'ISSP contre
2018	17,56€	0,5% d'ISSP contre	+0,5% d'ISSP contre
2019	25,18€	0,5% d'ISSP contre	+0,5% d'ISSP contre
2020	0€	0,5% d'ISSP contre	+0,5% d'ISSP contre

UN GAIN INDICIAIRE MOYEN PAR ÉCHELON DE 42,74€ SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS.

INCONCEVABLE POUR UNITÉ SGP POLICE-FO !



ACTION SYNDICALE

PROTOCOLE POLICE 2016

2 ans après, retour sur un fiasco annoncé pour le CEA... ...faisant la part belle aux commissaires et officiers



S'il subsistait encore un doute sur la capacité des signataires du protocole police (Alliance et Unsa police) à s'émanciper du dogme de la hiérarchie policière, ce dernier est levé au regard des mesures mises en œuvre depuis maintenant plus de deux ans.

Il est clairement établi que ce lien étroit avec les commissaires et les officiers, parties prenantes des fédérations FASMI et CFE-CGC, a mis à mal les négociations réservées au corps d'encadrement et d'application.

Autrement dit, ni Alliance, ni l'Unsa police n'ont su imposer leurs revendications face aux commissaires et aux officiers qui composent leur propre union ou fédération.

Pis encore, ils leurs ont laissé la part du gâteau !!!

Mais tout ceci n'était que le premier acte d'une représentation funeste pour le CEA. N'en doutons pas, c'est bien main dans la main et dans cette même configuration qu'ils se présenteront aux élections professionnelles de 2018.

Devant ces accords contre nature, il n'est pas présomptueux d'affirmer qu'UNITÉ SGP POLICE représentera et défendra les seuls intérêts du corps d'encadrement et d'application, des ADS et des PTS au mois de décembre prochain.

Mais revenons au protocole police qui, 2 ans après sa mise en œuvre, reste un véritable camouflet pour le CEA.

Nous aurions pu comprendre la démarche d'«UNSALLIANCE» et leur accorder une certaine impuissance face aux composantes de leurs fédérations respectives, mais de là à dérouler le tapis rouge à la hiérarchie de commandement, la trahison n'est pas loin...

S'agissant de la grille des salaires, le constat est amer, et contrairement aux annonces faites à l'époque, nous n'obtenons rien de plus en matière indiciaire.

Rappelez vous ce leitmotiv « il faut donner un coup de pouce aux policiers de terrain »... en vain, tout ceci est resté lettre morte. En transposant aux gradés et gardiens les mesures prévues dans le PPCR, le protocole police n'a fait que maintenir la différence existante entre la grille du CEA et la grille B fonction publique.

Mais réexaminons en premier lieu ce que nous considérons comme un prodigieux mépris à l'encontre du corps d'application et d'encadrement, à savoir la création d'un GRAF pour les commissaires et les officiers.

**Le GRAF : grade à accès fonctionnel !
Des taux à l'avancement qui s'envolent !!!**

La création du GRAF « grade à accès fonctionnel », appelé « Commissaire général » ou « commandant GRAF »

Au même titre que le corps de commandement, et afin de « sécuriser » les parcours professionnels des commissaires divisionnaires détachés dans un emploi de : directeur des services actifs - d'inspecteur général ou de contrôleur général, a été créé un 3^{ème} grade, le « GRAF ».

La création du GRAF permet de maintenir l'indice détenu malgré la fin du détachement dans l'emploi. Il permet également aux commissaires divisionnaires et aux commandants d'obtenir un déroulement de carrière amélioré en accédant au GRAF de leur corps, sans passer par un détachement dans un emploi fonctionnel.

Cette mesure permet d'augmenter considérablement le nombre de postes ouverts à l'avancement dans leur dernier grade, créé spécialement pour la circonstance.

Les signataires du protocole font ainsi croître le volume des prétendants à ce 3^{ème} grade de commissaire de 7% à 20 %, mais également pour les officiers.

Les syndicats signataires du CEA Alliance et UNSA, ont honteusement validé ce processus, sur le budget et sur le dos des gradés et gardiens de la paix.



À qui profite ce protocole ?

Afin de prendre toute la mesure de ce scandale, si cette disposition avait été appliquée au CEA, les majors auraient pu accéder aux indices de RULP tout en augmentant le contingentement d'environ 1.000 RULP à 20.000 RULP !

Sans atteindre ce chiffre, cela aurait pu libérer par effet d'aspiration, des postes de MEEX, MAJOR et BRIGADIER-CHEF.

Enfin pour couronner le tout, le grade de commissaire général se situe à présent au milieu de la grille indiciaire de celle des sous-préfets et son dernier échelon est équivalent au grade et échelon sommitaux du corps des sous-préfets.

Alors que la grille des gradés et gardiens de la paix n'augmentera en moyenne que de 15 euros par échelon, c'est un pont d'or qui est offert au corps de conception et de direction ainsi qu'au corps de commandement.

La coupe n'était pas assez pleine,
il fallait encore charger la mule !

Après plusieurs retards à l'allumage et des mesures indiciaires repoussées à 2019, c'était sans compter sur l'abaissement d'échelon que subira la grille des gardiens de la paix au 1^{er} janvier prochain.

En effet, à titre d'exemple, un GPX au 5^{ème} échelon en 2018, sera reclassé au 4^{ème} échelon au 1^{er} janvier 2019, et ce sur tous les échelons de la grille !!!

À ce lot de mauvaises nouvelles vient s'ajouter l'allongement de la durée des échelons sur chaque grade, qui ralentira fortement la fin de carrière et les reclassements vers les grades supérieurs.

On le voit, le corps d'encadrement et d'application n'est pas à la fête avec les signataires du protocole. En revanche il est fait la part belle aux autres corps.

Autre exemple, celui de la fusion des grades « lieutenant et capitaine » qui permet un déroulement de carrière plus rapide et surtout des gains indiciaires conséquents, sans passer par la « moulinette » d'un examen.

Finalement avec les faveurs accordées aux catégories A Police, ce sont bien des miettes qui ont été laissées aux gradés et gardiens de la paix...



Grille CEA 2018

GPX	Durée	Indice
Échelon 13		466
Échelon 12	3 ans	442
Échelon 11	2,5 ans	429
Échelon 10	2,5 ans	413
Échelon 9	2,5 ans	401
Échelon 8	2,5 ans	390
Échelon 7	2,5 ans	384
Échelon 6	2,5 ans	375
Échelon 5	2,5 ans	357
Échelon 4	2 ans	341
Échelon 3	2 ans	338
Échelon 2	2 ans	335
Échelon 1	2 ans	332
Stagiaire	1 an	317
Élève	1 an	317

Grille CEA 2019

**Allongement de la durée des échelons*

GPX	Durée	Indice	Gain Indice	Gain en €
Échelon 12		469	3	14,05 €
Échelon 11	3,5 ans*	446	4	18,74 €
Échelon 10	3 ans*	432	3	14,05 €
Échelon 9	3 ans*	417	4	18,74 €
Échelon 8	3 ans*	407	6	28,11 €
Échelon 7	2,5 ans	395	5	23,43 €
Échelon 6	2,5 ans	386	2	9,37 €
Échelon 5	2,5 ans	377	2	9,37 €
Échelon 4	2 ans	358	1	4,68 €
Échelon 3	2 ans	343	2	9,37 €
Échelon 2	2 ans	340	2	9,37 €
Échelon 1	2 ans	339	7 ou 4	18,74 €
Stagiaire	1 an	317	0	0,00 €
Élève	1 an	317	0	0,00 €

Que dire des 2% d'augmentation de l'ISSP sur 4 ans !
Là aussi on a servi la hiérarchie policière !

0,5 point par an pendant 4 ans, de 2017 à 2020.

Les deux points d'ISSP supplémentaires, donnés également aux officiers et aux commissaires, ont été considérés par notre organisation syndicale comme une véritable vexation.

Les policiers de terrains auraient pu être mis à l'honneur par cette « différence » de traitement, ce qui aurait été considéré comme une reconnaissance du travail accompli au quotidien, par les femmes et les hommes qui composent le corps d'encadrement et d'application

S'il existe bien un sujet qui a également conduit à l'échec des négociations et a motivé notre « non signature », c'est bien celui de l'ISSP.

De toute manière et quoi qu'il arrive, les 0,5 pt sur 4 ans, seront systématiquement effacés par les hausses successives des cotisations retraites, sans compter l'inflation galopante.

Mais ce sont aussi les élèves gardiens de la paix, qui ne bénéficient d'aucune revalorisation, ils restent à 12% d'ISSP.

Autre sujet qui fâche, L'avancement semi-automatique.

Chaque agent pourra « dérouler » sa carrière sur au moins deux grades, conformément au principe fixé par le protocole PPCR, c'est ce que l'on appelle l'avancement « semi-automatique » vers le grade de brigadier.

Normalement cette mesure est réservée aux gardiens de la paix qui comptent 25 ans d'ancienneté depuis leur titularisation.

Cependant, les signataires du protocole ont passé sous silence un élément essentiel à la « vente du produit ». En effet ce n'est qu'à partir de 2021 que la mesure entrera en vigueur et uniquement pour ceux qui compteront 29 ans d'ancienneté.

En réalité ce n'est qu'en 2026 que le dispositif sera opérationnel... d'ici là, l'eau aura coulé sous les ponts.

Et que dire du leurre de la résorption de viviers QB dont le mécanisme sera tout simplement absorbé par les départs massifs à la retraite attendus dans les prochaines années.

Des officiers qui s'accrochent à leur poste

Ne comptons pas sur l'augmentation des quelques dizaines de postes de MEEX ou RULP pour révolutionner la police nationale et « déflater » le corps de commandement.

Les réformes successives des retraites ont par ailleurs conduit les officiers à prolonger leur carrière, souvent bien au chaud. On ne compte plus les services et les postes, où les doublons voient le jour.

Une réelle déflation du corps de commandement aurait voulu, comme le réclamait UNITÉ SGP POLICE, la création à minima de 1000 postes MEEX/RULP supplémentaires, sur 3 ans par exemple.

Enfin s'il reste un dernier point d'achoppement, c'est bien l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA).

Les policiers Franciliens comptent parmi les grands perdants du protocole

Les signataires se sont encore couchés face à l'administration, en négociant à la hâte une majoration de l'indemnité de fidélisation pour les policiers affectés en Île-de-France contre la perte du bénéfice de l'ASA.

En effet, suite à la réforme de l'avantage spécifique d'ancienneté et pour prendre en compte les spécificités propres à la région francilienne, une majoration de la prime de fidélisation, incompatible avec l'avantage spécifique d'ancienneté était négociée sans contre partie.

Là encore, on a donné un os à rogner, avec une perte sèche comparée au déroulement de carrière francilien avec l'ASA.

Disons-le, Alliance et l'UNSA police ont abandonné le terrain juridique, ce qui n'a jamais été et ne sera jamais la démarche d'UNITÉ SGP POLICE.

D'autre part, et afin de ne pas avoir les deux pieds dans le même sabot, nous revendiquons une modification des textes pour le retour du bénéfice de l'ASA à tous les policiers Franciliens, ainsi que l'ouverture du bénéfice de l'ASA à tous les services relevant du ressort territoriale des CSP éligibles à l'ASA.



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Revendicatif et Juridique



3/2-2/3-2/2

Made by UNITÉ SGP POLICE

VS

4/2

Made by Administration



LE CYCLE FORT EN GIRONDE

- Re-sociabilisation des policiers
- Équilibre dans la vie privée
- Moins de fatigue ressentie
- Mieux être
- Générateur de cohésion et de motivation

Dès 2015, **UNITÉ SGP POLICE** a mené un véritable bras de fer avec l'administration afin de faire intégrer le cycle de travail « à vacation forte » à l'IGOT de 2016.

L'enjeu était réel. Dans un contexte où le suicide dans la Police Nationale ne cesse de croître, nous avons la responsabilité de ne pas laisser l'administration seule, dans l'évaluation et la lutte des risques psychosociaux.

Nous avons été l'unique organisation syndicale à l'initiative de la proposition d'un cycle de travail novateur, appelé la « vacation forte » face à un « 4/2 compressé ou inversé » plébiscité par la hiérarchie.

L'objectif étant de respecter la directive européenne de 2003 sur le temps de travail, imposant entre autre, un repos journalier de 11 heures consécutives, dans une période où la France s'était engagée auprès de la Commission Européenne à modifier les cycles de travail de la Police Nationale.

Pour mémoire, la force du cycle à vacation forte est d'accorder un jour de repos fixe hebdomadaire (qui peut être le mercredi) et un week-end de repos sur deux, là où le 4/2 compressé ne proposent qu'un week-end sur six et un week-end sur trois pour le 4/2 inversé.

En Gironde, notre bureau départemental a accompagné tous les collègues qui ont adhéré au projet et souhaitaient passer au cycle à vacation forte.

Ce fut une première victoire et une réelle avancée sociale pour les policiers de PS, de la FMU, de l'UCL et de la CDI soirée, qui jouissent désormais, pour une bonne part, d'un week-end sur deux.

Aujourd'hui, le constat est simple. Tous les services n'ont malheureusement pas pu profiter de la vague de mise en place de la vacation forte. Une majorité de collègues exerçant leurs missions en « 4/2 compressé et inversé », est fatiguée, épuisée, voire même au bord du burn-out et souhaite par conséquent obtenir le nouveau cycle d'UNITÉ SGP POLICE favorable aux fonctionnaires.

Par ailleurs, la DGPN a saisi l'Inspection Générale de la Police Nationale d'une mission d'audit concernant tout les cycles de travail, dont celui de la vacation forte, et dans l'attente de ces résultats, qui seront communiqués en mars 2019, a instauré un moratoire.

La bataille n'est pas gagnée. Toutefois nous nous engageons à poursuivre notre combat et à défendre les conditions de travail des CEA.

Dans ce contexte, **UNITÉ SGP POLICE** du département de la Gironde reste mobilisé et donne la parole à des collègues de terrain qui bénéficient de la vacation forte et d'autres qui subissent le 4/2 compressé ou inversé.

Qui d'autres pourraient mieux parler de la réforme des cycles horaires ?



PHILIPPE ROLLAND
Secrétaire Régional
Aquitaine



Témoignage de Didier

Il y a un peu plus de trois ans, UNITÉ SGP POLICE est venu nous présenter le nouveau cycle de travail. J'ai tout de suite décelé le potentiel et l'intérêt de ces horaires : **Un week-end et un mercredi sur deux en repos**, des vacances plus longues de 1h30 mais à la clé 1 jour sur 2 de repos.

À la mise en application en janvier 2017 en Unité d'Intervention de Police Secours de Bordeaux, je me suis rendu compte rapidement des bienfaits de ce nouveau cycle. J'ai retrouvé une **vie familiale et sociale plus équilibrée** voir normale.

Professionnellement, j'ai constaté chez mes collègues et moi-même, un bien-être avec **la fin des bascules épuisantes** et des heures supplémentaires quasiment quotidiennes.

J'ai retrouvé une certaine sérénité au sein de mon équipe avec **moins de tensions**, une qualité de travail et un état d'esprit corporatif perdu depuis longtemps.

Des voix se sont élevées en disant que ces horaires ont été mis en place au détriment de la sécurité des concitoyens et de notre administration.

Ma réponse est non. **Moins fatigués et stressés**, nous sommes **plus à l'écoute** de la population bordelaise, **plus disposés et efficaces** dans la lutte quotidienne de la petite et moyenne délinquance.

L'administration n'est pas en reste, avec **moins d'absentéisme** et des fonctionnaires **plus efficaces**, nous obtenons **des résultats en constante augmentation et de qualité**.

J'ai remarqué également une **nette diminution des arrêts maladie et des blessures en service** qui étaient dus vraisemblablement à l'épuisement physique et moral des collègues.

J'ai entendu des organisations et des fonctionnaires réfractaires à tout changement, véhiculant la désinformation. Vous vous êtes trompés. À ce jour, je suis heureux de ne pas vous avoir écouté et je pense qu'une grande partie de mes collègues partage mon opinion.

Ce nouveau cycle est la plus grande avancée sociale de cette décennie.

Un grand Merci à UNITÉ SGP POLICE pour votre engagement au service des CEA.



Témoignage de Stéphane

Bonjour, je m'appelle Stéphane, je suis Gardien de la Paix à la division de Pessac depuis le 18/09/2017 et la mise en place du nouveau cycle « 3-2/3-2/2-2 » (lundi fort)

À l'heure où notre métier devient de plus en plus difficile, avec un contexte tendu depuis plusieurs années, ce nouveau cycle a été vécu par moi-même, comme pour mes collègues comme **une véritable bouffée d'oxygène...**

Pour avoir connu le 4-2 parisien avec 4 matins, 4 après-midis, le 4-2 avec la bascule de 2 après-midi et 2 matins, je constate les **effets bénéfiques de ce nouveau cycle** tant au niveau personnel que professionnel.

Dans la vie quotidienne, on ressent nettement moins les effets néfastes de la fatigue et une facilité à **mieux récupérer** après nos heures de travail.

Ce nouveau cycle nous rend **plus serein, moins stressé**, on a du temps pour nous ainsi que pour notre famille...

En bénéficiant d'un mercredi sur deux ainsi qu'un week-end sur deux, on apprécie de pouvoir participer à plusieurs activités en famille, d'avoir **plus de temps avec nos enfants**.

Je ressens aussi **moins de tensions** et l'idée de partir au travail est moins pesante et donne place à une **meilleure humeur et ambiance générale** au sein de chaque brigade.

À court terme, j'espère que nos collègues sur la région bordelaise, je pense notamment à la Division Mérignac, le CSP Arcachon et bien d'autres services, pourront bénéficier eux aussi de ce cycle à vacation forte qui me paraît être un **bon équilibre professionnel et familial**.



Témoignage de Frédéric

Je suis Frédéric, j'ai 43 ans, je suis Brigadier de Police au Commissariat de CENON (Division des Hauts de Garonne), UIPS Nuit depuis le 1^{er} septembre 2011 (13 ans de Brigade de Nuit), et délégué syndical de service UNITÉ SGP POLICE.

Depuis la mise en place du jeudi fort (2/2-3/2-3/2) dans mon service, j'ai pu goûter au plaisir d'avoir **un mercredi sur deux** et **un week-end sur deux** (contre six auparavant). Vivant et travaillant en décalage de la plupart des autres personnes, ce nouveau cycle m'a permis de **mieux profiter de ma famille et d'être plus présent à leur côté**.

Je peux à présent prévoir des sorties avec eux ou entre amis, choses qu'il m'était compliqué de faire avec l'ancien cycle en 4/2. Bref d'**avoir enfin une vie sociale et familiale**.

L'arrivée prochaine d'un fonctionnaire, d'un autre service ne jouissant pas du cycle vacation forte, et de deux adjoints de sécurité va nous permettre d'**équiper deux véhicules la nuit** sur la Division contre un aujourd'hui et de passer à **trois places de congés contre deux actuellement**.

Je considère que ce n'est pas un privilège, comme nous l'a fait remarquer une autorité de mon service, mais **un peu de reconnaissance que nous sommes en droit d'attendre de notre administration**.

Revenir à notre ancien cycle serait pour moi et mes collègues un véritable déchirement et **dramatique sur le plan familial et professionnel**.



Photo d'illustration

Témoignage de Linda

Travailler en 4/2 avec la bascule était compliqué, mais travailler en 4/2 compressé l'est devenu bien plus.

Le fait d'avoir un week-end sur trois et un mercredi sur trois ne suffit pas à pallier l'**accumulation de la fatigue**.

Les patrouilles en véhicule sont devenues dangereuses du fait de la somnolence au volant et la qualité des interventions s'en ressent.

En découlent **des blessures par manque d'attention et des arrêts maladie qui sont de plus en plus nombreux** depuis la mise en place de ce cycle. Alors que les effectifs de brigade travaillent à **flux tendu** et que **les missions se multiplient**, travailler huit jours avec un jour de repos au milieu est **impossible à gérer pour l'organisme qui n'a pas le temps de récupérer**.

Les collègues sont exténués, démotivés, leur vie de famille est mise à rude épreuve et les relations entre collègues peuvent devenir compliquées.

La seule solution trouvée par les collègues est de poser des jours de congés de manière régulière, notamment sur les cycles longs et lorsque les effectifs le permettent. Le capital de jours de congés de chacun est ainsi **largement entamé**.

Afin d'éviter la **multiplication de burn-out**, il me semble, tout comme le préconise la médecine de prévention, **indispensable de changer de cycle rapidement**.



Interview de David

Comment en es-tu venu à travailler sous le régime de la vacation forte ?

En avril 2017 ont été créées 2 sections de soirée (18h00-03h31) à la CDI 33 ; j'ai sauté sur l'appel d'offre car il y avait déjà presque 20 ans que je travaillais en 4/2 et, après ces dernières années de nuit à la PS de Bordeaux, je sentais que j'avais **de plus en plus de mal à encaisser le cycle**.

Très souvent, je posais la troisième nuit pour couper le cycle car je finissais trop fatigué après les 4 nuits ; les 2 jours de repos ne me permettaient plus de récupérer ; j'avais le **sentiment d'user ma santé**.

Qu'est ce qui a réellement changé suite au passage en Vendredi fort ?

En premier lieu, **je ne suis plus épuisé** par le cycle puisque il y a trois nuits max travaillées et que les deux consécutives ne se sentent même pas.

Les deux premiers mois, je ne posais même pas de repos supplémentaire car je n'en ressentais pas le besoin.

C'est là toute la différence : **on peut tenir ce cycle en continu sans s'épuiser !**

À contrario, en 4/2, nous avons été vidés physiquement et mentalement, il y a 2 ans suite à l'impossibilité de poser qui avait suivie les premiers attentats (même si j'avais compris la mise en alerte des différents services, la vie de famille ne s'était pas arrêtée, et j'avais fini cette période, rincé comme jamais).

Je peux enfin me dire que je ne vais pas écourter mon espérance de vie à vouloir travailler de nuit, en cyclique, pour diverses raisons de vie qui me conviennent.

Et à ce propos, quel est l'impact du cycle sur ta vie ?

Là, **c'est le gain social qui est évident : un week-end et un mercredi sur deux**.

Avant, pour faire un repas ou une soirée avec des amis, il fallait se rencarder presque deux mois à l'avance et le week-end était tellement précieux qu'une mauvaise météo pouvait vous gâcher plus d'un mois de sortie.

À ce titre, **je trouve strictement impensable que notre administration ne plébiscite pas plus ce cycle, au regard des fameux risques psycho-sociaux dont on nous parle sans cesse, mais dont on ne cherche absolument pas à éviter les causes**.

Et quand est-il des inconvénients ?

La contrepartie administrative à tous ces avantages a été le pourcentage de présence qui a été augmenté jusqu'à 70 %. Cela réduit la durée maxi de jours pouvant être pris durant les périodes de vacances.

Et à propos de la durée même de la vacation ?

Je n'ai pas ressenti de changement notable ; une fois qu'on est au boulot, **1H20 en plus ça passe tout seul !** Je préfère venir un peu plus longtemps mais moins souvent !

Et le recouvrement entre brigades ?

Tout dépend de l'usage qui en est fait par le chef de service ; nous, on essaye de s'en servir pour y caler des créneaux de tir, de sport, d'entraînement MO ou d'intervention anti-terroriste. Cela permet d'augmenter la formation sans trop grever la capacité opérationnelle.

Au final, quel est ton bilan ?

Sans aucune hésitation, **le bilan de ce cycle est très positif pour les gardiens sur le terrain** ; je ne reviendrais pas en arrière et me battrais même pour que cela n'arrive pas (d'ailleurs je ne connais quasiment personne qui, ayant expérimenté le cycle, veuille revenir au 4/2).

Je trouve très dommage que de nombreux collègues qui en rêvent se voient interdire ce progrès par l'administration.

Il est temps d'évoluer et de cesser de prendre les acteurs de la sécurité de notre société pour des marchandises.

Le boulot est assez dur comme ça et, même si notre métier exige des sacrifices, **nous avons le droit à une vie la plus saine possible**.



Une belle supercherie !!!

L'article 14 de la loi n°70-596 du 9 juillet 1970 et encadrée par le décret n°70-1347 du 23 décembre 1970 autorisait les jeunes gens appelés sous les drapeaux à effectuer leur service national dans la Gendarmerie Nationale sous la dénomination de Gendarme Auxiliaire.

La loi n°87-5212 du 10 juillet 1987 offrait la possibilité aux jeunes gens de servir dans la Police Nationale sous la dénomination de Policier Auxiliaire.

La fin de la conscription annonçait donc la fin des gendarmes auxiliaires ainsi que des policiers auxiliaires. Les épaulettes vertes et les tenues kaki allaient être rangées dans les placards.

Les 2 forces de sécurité se voyaient perdre des effectifs alors que l'activité ne cesse de croître. **Il fallait trouver une solution !!!** Deux forces par essence différentes allaient trouver deux solutions bien différentes également.

Les Gendarmes ont créé le « Statut de Volontaire dans les Armées Françaises » défini par le décret 98-782 du 1^{er} septembre 1998

Ce statut si spécial, a donné aux Gendarmes Adjoints Volontaires des avantages hérités des KAKI, les Gendarmes Auxiliaires :

- Avancement
- Mutation
- Emplois Réservés
- Quart de place ou le 75% SNCF
- Logement de fonction
- Allocation d'Alimentation
- Supplément Familial de Traitement.

La Police Nationale a créé, par la loi du 16 octobre 1997, l'Adjoint de Sécurité, un agent contractuel de droit public, **une belle « supercherie » !!!**

Pourquoi, une supercherie ?

L'Adjoint de Sécurité qui peut se revendiquer comme héritier des Policiers Auxiliaires, obtient **un statut au rabais sans aucun avantage.**

- Pas d'Avancement
- Pas de Mutation
- Pas d'Emplois Réservés
- Pas de Quart de Place ou de 75% SNCF
- Pas de Logement de fonction
- Pas d'Allocation d'Alimentation
- Pas de Supplément Familial de Traitement

Vous me direz, Policier, ce n'est pas Gendarme et vice et versa ! Mais franchement quand on voit comment ils sont considérés, je me demande s'il ne vaut pas mieux être G.A.V plutôt qu'A.D.S. En 1997, peu de syndicats se sont souciés des Adjoints de Sécurité, beaucoup préférant se battre pour augmenter les postes de gardiens de la paix offerts aux concours.

Mais très vite, force était de constater que sans les Adjoints de Sécurité, certains services ne pouvaient plus tourner et que **les ADS étaient indispensables.**

D'autant plus, que les politiques successives d'économie ou d'austérité réduisaient les recrutements de Gardiens de la Paix mais pas ceux d'Adjoints de Sécurité.

Les ADS devenaient des Policiers à moindre coût, avec un niveau de rémunération faible, sans avancement possible, sans considération avec peu de droit, etc...

Pour UNITÉ SGP POLICE, les Adjoints de Sécurité doivent être tirés vers le haut !!!

Nous avons revendiqué et obtenu que le nombre de postes ouverts aux concours soit identique entre les internes et les externes.

Nous revendiquons la paternité de la création d'une 3^{ème} voie d'accès spécifique aux Adjoints de Sécurité basée sur l'expérience professionnelle ainsi que le suivi et la rédaction du Passeport d'Avenir Professionnel.

Ce passeport d'avenir professionnel dont UNITÉ SGP POLICE peut sans contestation s'attribuer la paternité.

Nous demandons que le ministère réfléchisse à la création d'une équivalence avec les gendarmes par la création d'un Statut de Volontaire à la Sécurité Intérieure afin que les ADS puissent être enfin considérés comme des Policiers Adjoints.

Nous ne demandons pas la création d'un 4^{ème} corps comme le demande ou le demandait le syndicat sponsorisé par les cadres et par l'administration.

Ce corps qui les aurait enfermés dans les missions, le traitement et le manque de considération de la hiérarchie et de l'institution et surtout le manque d'évolution de carrière, une retraite sans bonification, bref une précarisation sans nom.

Nous demandons que les ADS puissent avoir une réelle chance de devenir Gardien de la Paix.

Nous demandons que les ADS puissent bénéficier d'une réelle politique d'accompagnement sociale.

Est-il normal que les GAV puissent bénéficier de tout et nos ADS de rien ?! Encore une injustice de plus.

Que fait l'Administration pour nos ADS ?

Rien, ou pas grand chose comme toujours !!!

Que fait ce syndicat qui se dit majoritaire pour nos ADS ?

Rien, comme toujours !!!

Cette organisation est le fossoyeur de notre Institution.

NOTRE PROGRAMME EST CLAIR :

- DÉVELOPPER LA 3^{ème} VOIE D'ACCÈS
- OBTENIR UN STATUT ÉQUIVALENT AU G.A.V AVEC TOUS CE QUE CELA COMPORTE
- REVALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES EXERCICANTS DANS LES RANGS DES A.D.S
- CRÉER UNE RÉELLE POLITIQUE DE LOGEMENT POUR LES A.D.S
- AUGMENTER LES POUVOIRS DES CCP
- DÉVELOPPER LA MOBILITÉ AU SEIN DES S.G.A.M.I.

Le cas des Cadets de la République

On ne pouvait pas parler des Adjoints de Sécurité sans parler des CADETS DE LA RÉPUBLIQUE.

Programme mis en place par Azouz Begag, alors Ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances au sein de la police nationale en permettant à des jeunes n'étant pas munis du baccalauréat de se préparer aux concours de gardien de la paix.

C'est donc un dispositif à vocation sociale, mais si l'idée est louable, il n'en demeure pas moins que :

- Vivre avec 557,76€ net par mois s'avère compliqué.
- Ont-ils des participations aux transports ? NON
- Ont-ils des participations aux repas ? NON
- Tout est à leur charge !

Pourquoi c'est ceux qui gagnent le moins qui payent le plus ?! Où est la cohérence ?
Ce dispositif est-il encore adapté ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, la réponse est NON ! Il faut le revoir en profondeur !

Revoir les modalités de recrutements !

Revoir les modalités de formations !

Revoir l'accompagnement de ses jeunes pendant leur formation !



Sébastien WATOTIENNE
Délégué National
Secteur ADS



GABRIEL COSTE MET LES GAZ...



Bonjour Gabriel, peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours professionnel ?

Bonjour, oui en quelques mots car j'ai fait peu de services.

J'ai tout d'abord été policier auxiliaire (PA) en 1996 à ORLY puis 1^{ère} promotion d'Adjoints de Sécurité (ADS) en fin 1997 à TOURS. J'ai profité de cette période pour passer le concours de Gardien de la Paix que j'ai réussi.

Je suis donc gardien de la Paix depuis 2002 à TOURS.

Devant les difficultés que rencontraient mes collègues ADS, je me suis vite intéressé au syndicat et c'est naturellement, devant le charisme et la technicité des délégués, que je me suis tourné vers UNITÉ SGP POLICE.

Je suis devenu délégué syndical ADS dès 1998 et depuis deux ans, j'exerce des fonctions syndicales à temps plein.

Pourquoi avoir choisi de servir le syndicalisme, est-ce un choix personnel ?

L'injustice m'a toujours révolté et le fait de découvrir qu'elle fait partie du quotidien des Policiers m'a rapidement incité à me rapprocher d'une organisation syndicale proche de mes valeurs. Cet engagement me permet d'essayer de faire évoluer positivement nos conditions de travail de Policier en s'opposant à ces injustices structurelles et managériales.

Tu as commencé le sport automobile relativement jeune ou cela t'est-il venu plutôt tard ?

J'ai fait mes balbutiements en sport auto en 2001, avec une 106 rallye 1300 groupe N.

Mes véritables débuts ont été en 2002 avec une Peugeot 205 Rallye 1300 groupe A, avec laquelle je me suis forgé un joli palmarès.

Après une violente sortie de route, changement de monture en 2010, avec une Peugeot 206 XS 1600 Kit-Car, avec laquelle j'ai confirmé mon palmarès pendant 5 ans. Évolution vers la catégorie 2L du Groupe A en 2015 avec une Honda Civic Type R (242cv - 1120 Kgs - boîte 6 vitesses à crabots - amortisseurs réglables 3 voies).

Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer, notamment pour t'entraîner ?

C'est un sport exigeant financièrement, matériellement et très chronophage. Il faut vraiment s'accrocher pour vivre cette passion.

Je souligne que la pratique de ce sport intransigeant, en termes de maîtrise et de sécurité, m'a permis de consolider des qualités de sang-froid et d'improvisation en situation d'urgence. Cela m'a très probablement aidé à n'avoir aucun accident au volant des voitures sérigraphiées en 16 ans de brigade de roulement.

Comment je m'entraîne ? Quasiment tous les jours à vitesse réglementaire, en me forçant à une discipline permanente au volant, et en pratiquant au quotidien les techniques de pilotage dites « talon-pointe » ou « freinage pied gauche », pour que ces gestes restent des réflexes naturels qui me sont utiles en compétition.

Qu'est-ce qui t'a amené vers ce sport ?

Une passion qui remonte à mon enfance puisque je résidais dans un petit village qui accueillait une course de côte renommée, ce qui m'a donné le virus.

Lorsque tu étais en service, arrivais-tu à concilier travail et activité sportive sans souci ? Ta hiérarchie était-elle compréhensive ?

Je roule sous les couleurs de la Ligue FSPN Sport Police depuis environ 5 ans.

Lorsque j'étais en service actif, je souligne que l'administration contribuait à m'apporter son soutien en m'accordant des facilités de services à hauteur de 5 à 8 jours par an, afin de faciliter mes participations aux épreuves planifiées sur télégramme, généralement les plus éloignées.

Mais depuis que j'exerce des fonctions syndicales à temps plein, j'ai constaté l'étrange déflation de ce soutien. En effet, mon DDSP actuel refuse désormais de m'accorder les 3/4 des demandes de facilités de services proposées par la FSPN. Sur la forme, il détient bien ce pouvoir décisionnel, mais sur le fond, il faut reconnaître un certain manque de discernement et d'impartialité en mélangeant ainsi activité syndicale et activité sportive. Bref, je m'adapte...

Qu'attends-tu aujourd'hui de l'administration ?

Sportivement, à minima, le maintien de ce soutien par le biais de la FSPN, puisque je suis désormais connu et reconnu sur les différentes épreuves auxquelles je participe comme « le policier ». Professionnellement, je suis rentré dans un nouveau « virage », en découvrant au sein de cette spirale syndicale les trop nombreux dysfonctionnements qui entachent notre profession. J'attends donc de cette administration, un meilleur dialogue social et surtout, la prise en compte de la parole des Policiers à travers nos actions.

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

Mon palmarès en championnat et coupe de France des rallyes et des courses de côte est de 121 épreuves - 103 podiums - 62 victoires - 9 abandons.

J'ai été champion régional 2014-2016 et vice-champion régional 2013-2017

J'ai 5 participations à la Finale de la Coupe de France (4^{ème} à chaque fois) et j'ai acquis ma qualification pour 2018.

J'espère pouvoir poursuivre cette belle aventure tant que la santé et le budget le permettent, afin d'essayer de remporter un titre de champion de France, puis de s'orienter dans quelques années dans le domaine des véhicules historiques de compétition, discipline en plein essor et qui m'attire.

Un dernier mot ?

Conformément au contrat moral passé avec la FSPN, mon véhicule de compétition est estampillé « Sport Police Nationale », et je suis donc formellement identifié sur chaque épreuve à laquelle je participe.

De fait, dans le cadre du rapprochement « Police-Population », j'exerce une vraie mission de communication avec les nombreux spectateurs curieux de la représentation « sportive » de la Police Nationale dans un sport populaire lié à la vitesse.

Je trouve ces échanges toujours très constructifs et sympathiques, et je suis convaincu de la bonne image que notre institution donne par ce biais. À chaque retour de participation, je dresse un petit résumé de ma participation à la FSPN avec photo à l'appui.

Mais pourquoi pas un petit contrat avec UNITÉ SGP POLICE et la marque sur la voiture ?

Et bien oui, pourquoi pas, j'en serais fier !



Maître LODEHO

Maître CHIRAC-KOLLARIK

Maître DE BARY

Maître ROUILLER

CABINET ACR

LA DÉFENSE DES POLICIERS : UNE PRIORITÉ

Depuis quelques années, force est de constater que les violences à l'encontre des policiers sont en constante augmentation et le nombre de nos collègues victimes d'agressions ou d'accidents en service ne cesse de croître. UNITÉ SGP POLICE a souhaité, à nouveau se pencher sur le dossier de ces nombreux collègues qui, devant le manque d'information ou de connaissance sur les diverses possibilités, tant de défense que d'indemnisation, se réfèrent aux instructions de l'administration.

Nous ne pouvions les laisser ainsi et il nous appartenait d'avoir un conseil pour les aider dans leurs démarches.

Depuis quelques temps, voire plusieurs années, certaines de nos régions travaillent avec un cabinet d'avocat spécialisé, un cabinet qui connaît le milieu policier, le cabinet ACR diplômé en droit pénal et fondateur des Confluences Pénales de l'Ouest, le cabinet de Maître ROUILLER compte de nombreux collaborateurs, ce qui est un véritable atout pour la défense des intérêts des policiers victimes.

Outre leurs connaissances parfaites en matière pénale ou sur les questions plus administratives, comme le traitement des questions relatives aux statuts, aux problèmes de mutations et sanctions disciplinaires, aux problèmes de primes, leur connaissance des difficultés de notre métier est un élément important dans l'élaboration des dossiers des victimes.

UNITÉ SGP POLICE a rencontré Maître ROUILLER et son équipe et a décidé d'accentuer son partenariat avec ce cabinet.

En effet, confier la défense de ses intérêts à un cabinet d'avocats spécialisés permet d'obtenir de meilleurs résultats pour un coût identique, voir même moins élevé.

Tous les collègues que nous avons dirigés vers eux, se félicitent d'employer cette voix de défense méconnue dans la profession.

L'Interview de Maître ROUILLER



Bonjour Maître, vous êtes l'un des rares avocats « pénalistes », pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond ? Est-ce une formation particulière ?

Sur environ 65 000 avocats en France, seuls 400 sont titulaires de cette mention de spécialité en droit pénal. Cela correspond à une formation et un diplôme complémentaire obtenu après plusieurs années d'exercice professionnel, à l'occasion d'un examen organisé par les écoles de formation du Barreau. Au sein de notre équipe, deux avocats sont titulaires de cette spécialité, ce qui est encore plus rare : Sandra CHIRAC-KOLLARIK détachée à notre Cabinet parisien, et moi-même basé à ANGERS.

Aujourd'hui, devant la recrudescence des violences contre les policiers, de nombreux fonctionnaires sont agressés ou sont victimes de blessures en service, que proposez-vous pour mieux les défendre, pouvez-vous nous en dire un peu plus et surtout, quel intérêt de venir voir votre cabinet ?

Il y a maintenant plusieurs années, l'idée a été d'organiser localement un partenariat entre le syndicat UNITÉ SGP POLICE 49, représenté par Philippe BOUSSION, et notre cabinet, d'abord à l'échelle du tribunal de grande instance d'ANGERS, puis plus globalement à l'échelle de la cour d'appel d'ANGERS, qui réunit les tribunaux de grande instance des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Nous intervenons chaque semaine pour les policiers de la région avec cette spécificité que nous ne sommes pas

l'avocat désigné par l'administration mais un avocat choisi par chaque policier qui le souhaite ; c'est alors un rapport privilégié qui s'instaure entre le fonctionnaire de police et notre cabinet, ce policier devenant un client à part entière, traité et accompagné comme tel. C'est avec lui que nous échangeons en amont de l'audience, c'est lui que nous représentons ou que nous assistons personnellement et physiquement quand il est présent, et enfin, c'est avec lui que nous définissons les conditions d'exécution des décisions.

Quel est justement votre cadre d'intervention ?

Au sein du Cabinet, nous sommes environ cinquante personnes réparties en domaines de spécialité, et j'anime le département droit pénal. C'est d'abord la défense des policiers victimes au quotidien qui nous est confiée : outrages, menaces, violences... et parfois mise en danger délibérée ou tentative d'homicide.

Notre cadre d'intervention est complété par la défense des policiers mis en cause, ce qui arrive rarement, mais qui l'est de moins en moins compte tenu de l'augmentation des initiatives en ce sens de particuliers, mais aussi de collectifs et associations.

Nous intervenons également sur des questions plus administratives, avec mon associé Christophe BUFFET, dans le traitement des questions relatives au statut, aux problèmes de mutations et sanctions disciplinaires, aux problèmes de primes...

Notre société étant par ailleurs un cabinet généraliste, qui propose un service global, nous intervenons régulièrement à la demande des policiers dans le cadre de leur vie privée, dans les domaines du droit de la famille, droit des successions, droit immobilier, ou encore quand ils sont personnellement victimes.

Nous nous interdisons bien évidemment dans ces conditions, d'intervenir contre les policiers lorsque nous sommes saisis par des clients à cette fin.

Donc, on peut considérer que, dans un dossier d'outrages ou de rébellions par exemple, l'avocat de l'administration va suivre un cursus normal quand vous, vous avez la capacité à agir beaucoup plus rapidement. Au lieu d'attendre un cursus judiciaire très long, ça ira beaucoup plus vite pour la victime ?

L'essentiel pour nous est d'améliorer au quotidien notre réactivité, et il n'est pas rare que nous soyons saisis dans la nuit ou le matin pour une audience en début d'après-midi ; nous sommes systématiquement présents.

Par ailleurs, nous pouvons à chaque fois obtenir, en urgence, la copie complète du dossier et, via délégué UNITÉ SGP POLICE local, des informations plus précises sur le ressenti des policiers et leurs attentes. L'idée est de fluidifier au maximum les échanges entre ces clients à part entière et l'avocat qui intervient en leur nom.

Nous savons tous que l'indemnisation des policiers devient de plus en plus difficile, que pouvez-vous faire pour mieux les aider justement ?

Grâce au système du SARVI/CIVI, fonds d'indemnisation, nous avons pu distribuer depuis un certain nombre d'années plusieurs dizaines de milliers d'euros en réparation des préjudices effectivement subis au quotidien par les policiers. Avant, bien souvent, un jugement de condamnation restait lettre morte.

Le point important et qui, bien souvent, fait hésiter les collègues à engager une procédure ou à prendre un avocat autre que celui de l'administration, est celui du montant des honoraires. Les vôtres sont-ils élevés ?

Lorsqu'ils sont victimes dans le cadre professionnel, nous limitons nos honoraires d'intervention au seul barème du SGAMI, et les honoraires sont réglés par l'administration directement, exactement comme si nous agissions en tant qu'avocat de l'administration, ce que nous ne sommes pas.

De plus, nous travaillons actuellement sur un partenariat avec UNITÉ SGP POLICE

Et avec un tel fonctionnement, nos collègues sont satisfaits ?

Nous constatons au fil du temps, une très grande satisfaction des policiers clients et du syndicat. Selon eux, le fait d'être traités comme de vrais clients, et non pas comme des anonymes plus ou moins bien accompagnés par l'administration, change tout, les intéressés ne souhaitant plus désormais être assistés que par notre cabinet.

De plus, je crois que le fait de plaider chaque semaine pour les policiers, sans prétendre connaître parfaitement toutes leurs missions, nous a sensibilisés, mon équipe et moi, aux problématiques particulières de leur exercice professionnel, ce qui augmente la qualité de nos interventions devant la juridiction, et sans aucun doute le niveau de réparation obtenu en cas de dommages.

LES COLLABORATEURS

► Titulaire d'un Master 2 droit pénal et sciences criminelles, Sophie LODEHO a rejoint le département droit pénal du Cabinet ACR en janvier 2015 dans le cadre de sa formation professionnelle.

Avocate depuis janvier 2016, date de son inscription au Barreau d'Angers, elle intervient principalement auprès des victimes afin qu'elles se voient reconnaître dans leur statut et qu'elles obtiennent l'indemnisation de leurs préjudices.

De septembre 2017 à juin 2018, elle suit une formation en réparation juridique du dommage corporel afin notamment d'améliorer les conditions d'indemnisation des victimes, et particulièrement des fonctionnaires de police subissant des préjudices, aussi bien moral que corporel, dans leur exercice professionnel.

► Jean DE BARY est avocat en droit pénal depuis 2014 et a rejoint le département droit pénal en janvier 2013 dans le cadre de sa formation professionnelle. Il y est actuellement prioritairement en charge des dossiers d'exécution et d'application des peines.

Ce niveau d'intervention auprès des juridictions est encore amélioré par la connaissance que nous avons des dites juridictions, ce qui est possible notamment parce que nous intervenons régulièrement comme formateur à l'École Nationale de la Magistrature, et que notre cabinet est également référencé pour accueillir chaque année, un magistrat en formation (auditeur de justice).

Et comment le fonctionnaire fait pour vous saisir ? Peut-il le faire même s'il a déjà engagé une procédure avec l'administration et donc un autre avocat ?

Le choix de l'avocat est libre ; chacun a droit de saisir un autre avocat, et de nous demander d'intervenir en lieu et place d'un confrère, sans avoir à en justifier, sous réserve de nos seules règles déontologiques.

Pour finir, pouvez-vous nous dire un mot sur les Confluences Pénales de l'Ouest que vous organisez chaque année ?

Confluences Pénales de l'Ouest, c'est une association créée en 2012, et que je préside. Elle réunit plusieurs avocats pénalistes du Grand Ouest, PARIS compris.

Nous organisons chaque année un colloque qui rassemble les figures nationales de la sphère Justice/Police (avocats, magistrats, mais également universitaires, gendarmes, policiers, experts...). Ce colloque d'une journée et demie nous a permis de traiter des sujets relatifs aux rapports entre la justice et les médias, la justice et la prison, la justice et le business, la justice l'expertise, la justice et le politique... Les 28 et 29 mars 2019, le colloque aura pour sujet « Justice/Secret », notamment le secret de l'enquête et de l'instruction.

Indépendamment de ce colloque annuel, l'association intervient régulièrement à la demande de professionnels pour des formations dédiées, et c'est ainsi que nous avons pu former des avocats, mais également les forces de sécurité, à la garde à vue et à l'audition libre notamment.

Il intervient dans ce cadre pour les fonctionnaires de police qui seraient condamnés et en renfort de l'équipe pour les fonctionnaires de police victimes d'infractions pénales.

► Sandra CHIRAC KOLLARIK a intégré le cabinet ACR dès l'automne 2003 dans le cadre de son cursus universitaire et a consacré dès l'origine, son exercice au Droit Pénal.

Avocat depuis décembre 2005, elle a obtenu la spécialisation en Droit Pénal en 2010.

Son champs d'intervention permet une prise en charge spécifique de la défense des intérêts des fonctionnaires de police dans le domaine du Droit Pénal général ainsi que dans ceux plus spécifiques, que sont notamment le Droit de la presse (diffamation/injure/internet), ou encore celui du contentieux disciplinaire.

Inscrite au Barreau de PARIS depuis mai 2015, elle intervient en priorité sur le ressort de Paris mais aussi sur sa périphérie, notamment, Melun, Bobigny, Nanterre, Créteil.



L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Bonjour à tous.

Avant l'acte d'acquisition définitive, les parties, le vendeur et l'acquéreur signent un contrat préliminaire.

Soit la promesse unilatérale de ventes, soit un compromis.

Et le choix est fait en fonction de l'intention de l'acquéreur. S'il n'est pas sûr d'acheter le bien, mais souhaite réserver une option, pendant une durée limitée, environs deux à trois mois, il peut en effet préférer la promesse unilatérale de vente. **Ce contrat engage surtout le propriétaire à vendre son bien au candidat acquéreur qui lui verse une indemnité d'immobilisation,** généralement correspondant à 10% du prix de vente. Cette somme, selon la jurisprudence, est le prix de l'exclusivité

consentie au bénéficiaire et que les juges ne peuvent écarter, même si le vendeur ne justifie d'aucune préjudice. Aussi, si l'acquéreur change d'avis, il perdra cette somme au bénéfice du vendeur. La promesse de vente doit être enregistrée, auprès de la recette des impôts.

En revanche, **le compromis de vente ne constitue nullement une option, mais « vaut vente » et les deux parties sont engagées,** de manière ferme et définitive, à conclure la vente, à moins que les conditions suspensives ne soient pas satisfaites ou que les contractants aient prévu un dédit qui permettra à la partie qui le souhaite de se désengager.

En outre, la Loi du 6 août 2015 a prolongé le délai de rétractation qui était de sept

jours auparavant et actuellement l'acquéreur, en vertu de l'article L271-1 du code de la construction et de l'habitation, **dispose de dix jours** à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette rétractation peut être exercée sans motif et ne peut donner lieu au versement d'aucune somme pour pénalité ou dédommagement.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,
gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**

TOI Avril 2016, l'exil

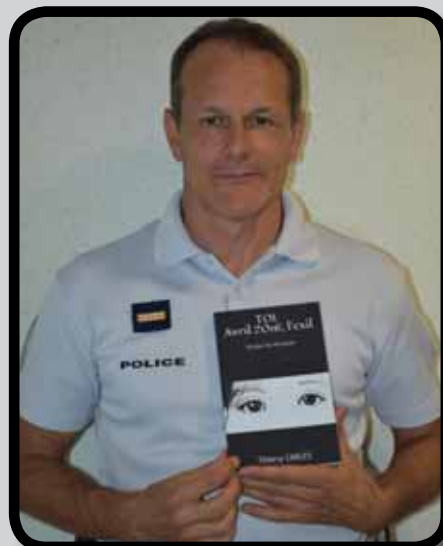
Un jour te retrouver



Thierry CARLES

TOI, Avril 2016, l'exil
de **Thierry CARLES**

Thierry CARLES, délégué départemental UNITÉ SGP POLICE du LOT (46), en fonction au commissariat de Cahors, est également avec son épouse, famille d'accueil. Parents de trois enfants, ils ont accueilli de nombreux enfants confiés par les services sociaux. Et un jour, il y a eu «TOI», qui avait quatre mois.



TOI, un bébé de quatre mois, placé dans une famille d'accueil, aimé et choyé pendant plusieurs années malgré les difficultés liées à de graves troubles du comportement. Puis, à l'approche du dixième anniversaire, une incapacité de la famille d'accueil à gérer l'enfant dont les troubles vont grandissants.

L'hôpital psychiatrique, l'école éducative spécialisée et le foyer deviennent ses nouvelles demeures. Une rupture brutale avec les seules personnes ayant un lien affectif avec l'enfant. Une interdiction

de le rencontrer, imposée à la famille d'accueil par les services sociaux : « pour le bien de l'enfant ».

Ce livre, le récit d'un homme meurtri par la séparation. Une douleur que le temps ne parvient à effacer. Des pensées narrées jour après jour, avec une obsession, revoir l'être aimé. Ecrire, un moyen pour continuer de communiquer avec l'enfant, une issue pour tenter d'échapper à la souffrance engendrée par l'absence. Pour avancer, garder espoir et peut être un jour se retrouver.

Aujourd'hui, Thierry et sa femme Sylvie bénéficient d'un droit de visite d'une heure, une fois par mois, en extérieur, avec ou sans la présence d'un éducateur.

Le lien qui les unit est fort, et par respect pour ce lien, Thierry a décidé qu'il fera tout ce qu'il est possible pour que «TOI» grandisse avec les meilleures chances de réussite dans sa vie d'adulte.

Le livre « TOI, Avril 2016, l'exil » de Thierry CARLES est disponible sur le site Amazon.fr depuis le 1^{er} juillet 2018 au prix de 7,38€

Le bénéfice, de 2€ par livre, sera reversé sur un livret au nom de l'enfant.
Cet argent lui servira à l'âge adulte pour démarrer dans une vie bien compliquée pour lui.

Des photos, dessins et poèmes viennent agrémenter l'ouvrage.

La MGP, la mutuelle de toutes
les forces de sécurité.
**Quand certains vous assurent,
nous on vous couvre.**

LYRIA SANTÉ | **2 MOIS**
LYRIA SALAIRE | **OFFERTS⁽¹⁾**

OFFRE VALABLE DU 3 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Pour souscrire Lyria, rendez-vous :
sur mgp.fr | dans nos agences | au 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

(1) Deux mois de cotisations offerts sur Lyria santé et/ou Lyria salaire pour toute souscription à Lyria santé ou Lyria salaire auprès de MGP Santé entre le 3 septembre 2018 et le 31 octobre 2018 inclus, avec date d'effet du contrat fixée, au plus tard, le 31 janvier 2019 inclus. La gratuité sera appliquée sur les 2^e et 3^e mois de cotisations de Lyria santé et/ou Lyria salaire. MGP Santé immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS. - Communication 01/08/18 - Document non contractuel à caractère publicitaire - © Hopscotch Content & Design / Getty Images - Imprimé par nos soins.

ENGAGÉS
à nous
protéger

ALLIÉS
pour vous
protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens
est le devoir quotidien dont
s'acquittent avec dévouement
les forces de la communauté
sécurité-défense. Cet engagement
mérite plus que de la considération.
Une reconnaissance qui
s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF
se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE.
Toutes se mobilisent pour assurer
mutuellement et durablement la protection
sociale et les conditions de vie des membres
de la communauté sécurité-défense
en leur apportant des solutions
plus spécifiques et plus justes.



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense

Retrouvez-nous sur **UNEOPOLE.FR**